



SM le Roi annonce la grandissime nouvelle à Son peuple

*Désormais, il y aura
un avant et un après
31 octobre 2025*

*Il est venu le temps du Maroc uni qui
s'étend de Tanger à Lagouira : celui dont
nul ne s'avisera de bafouer les droits, ni
de transgresser les frontières historiques*

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10 650

Samedi/Dimanche 1^{er}-2 Novembre 2025

L'ONU
conforte le
Royaume du
Maroc dans
ses droits sur
son Sahara



11 voix pour, 3 abstentions, 1 non participation et 0 contre.

Page 3

SM le Roi annonce la grandissime nouvelle à Son peuple

Désormais, il y aura un avant et un après 31 octobre 2025

Il est venu le temps du Maroc uni qui s'étend de Tanger à Lagouira : celui dont nul ne s'avisera de bafouer les droits, ni de transgresser les frontières historiques

Actualité



Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a adressé, vendredi, un Discours à Son peuple fidèle. Voici le texte intégral du Discours Royal :

"Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Dieu dit dans Son Livre Sacré : "Nous t'avons accordé une victoire éclatante". Véridique est la parole de Dieu.

Cher peuple,

Par la grâce du Seigneur et avec Son aide, après cinquante ans de sacrifices, nous ouvrons un nouveau chapitre victorieux dans le processus de consécration de la Marocanité du Sahara, destiné à clore définitivement le dossier de ce conflit artificiel, par une solution consensuelle fondée sur l'Initiative d'Autonomie.

C'est un véritable motif de fierté que ce changement historique intervienne à la période où sont commémorés respectivement les cinquantième et soixante-dixième anniversaires de la Marche Verte et de l'Indépendance du Maroc.

A cette occasion, Je me réjouis de partager avec toi la satisfaction que M'inspire la teneur de la dernière Résolution du Conseil de Sécurité.

Nous vivons une étape charnière et un tournant décisif dans l'Histoire du Maroc moderne: Désormais, il y aura un avant et un après 31 octobre 2025.

Il est venu le temps du Maroc uni qui s'étend de Tanger à Lagouira : celui dont nul ne s'avisera de bafouer les droits, ni de transgresser les frontières historiques.

Cher peuple,

Dans un précédent Discours, j'ai affirmé qu'en ce qui concernait l'affaire de notre intégrité territoriale, nous étions passés d'une phase de gestion proprement dite à celle d'une dynamique de changement.

En effet, la dynamique que Nous avons impulsée ces dernières années a commencé à porter ses fruits sur tous les plans.

De fait, les deux-tiers des Etats-membres des Nations Unies considèrent désormais que l'Initiative d'Autonomie est le seul cadre qui vaille pour parvenir au règlement de ce conflit.

Par ailleurs, la reconnaissance de la souveraineté économique du Royaume sur ses Provinces du Sud s'est largement étendue après que de grandes puissances économiques comme les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Grande-Bretagne, la Russie, l'Espagne et l'Union Européenne ont décidé d'encourager les investissements dans ces provinces et de promouvoir les échanges commerciaux avec elles.

Avec un tel atout, ces provinces peuvent désormais s'affirmer au sein de leur environnement régional, y compris la région du Sahel et du Sahara, comme un pôle de développement et de stabilité et un axe central de l'activité économique.

Dieu soit loué, nous entrons dans la phase décisive du processus onusien dès lors que la Résolution du Conseil de Sécurité définit les principes et les fondements susceptibles de conduire à un règlement politique définitif de ce conflit, dans le strict respect des droits légitimes du Maroc.

Dans le droit fil de la Résolution onu-

sienne, le Maroc procédera à l'actualisation et à la formulation détaillée de la Proposition d'Autonomie en vue d'une soumission ultérieure aux Nations Unies. En tant que solution réaliste et applicable, elle devra constituer la seule base de négociation.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer nos remerciements et notre considération à tous les pays qui, par leurs positions constructives et leurs efforts soutenus en faveur du bon droit et de la légitimité, ont contribué à l'avènement de ce changement.

Je réserve une mention spéciale aux Etats-Unis d'Amérique, sous le leadership de Notre Ami, Son Excellence le Président Donald Trump, dont les efforts ont permis d'ouvrir la voie à un règlement définitif de ce conflit.

Nous remercions aussi nos amis en Grande-Bretagne et en Espagne, et plus spécialement, en France, dont les efforts ont concouru à faire aboutir ce processus pacifique.

Nos vifs remerciements vont également à tous les pays arabes et africains frères qui n'ont jamais cessé d'exprimer leur soutien inconditionnel à la Marocanité du Sahara, ainsi qu'aux différents pays du monde qui appuient l'Initiative d'Autonomie.

Bien que la question de notre intégrité territoriale connaisse des évolutions positives, le Maroc demeure attaché à la nécessité de parvenir à une solution qui sauve la face de toutes les parties, sans vainqueur, ni vaincu.

Le Maroc ne brandit pas ces change-

ments comme un trophée et ne souhaite nullement attiser les antagonismes ou accentuer les divisions.

Dans ce contexte, Nous appelons sincèrement nos frères dans les camps de Tindouf à saisir cette opportunité historique pour retrouver les leurs et jouir de la possibilité que leur offre l'Initiative d'autonomie de contribuer à la gestion des affaires locales, au développement de leur patrie et à la construction de leur avenir, dans le giron du Maroc uni.

En Ma qualité de Roi, garant des droits et des libertés des citoyens, j'affirme solennellement que les Marocains, étant tous égaux, il n'y a pas de différence entre les personnes rentrées des camps de Tindouf et leurs frères installés dans le reste du territoire national.

Par ailleurs, j'invite Mon Frère, Son Excellence le Président Abdelmadjid Tebboune à un dialogue fraternel sincère entre le Maroc et l'Algérie afin que, nos différends dépassés, nous jetions les bases de relations nouvelles fondées sur la confiance, la fraternité et le bon voisinage.

En outre, Nous réitérons notre engagement à continuer d'œuvrer à la relance de l'Union du Maghreb, sur la base du respect mutuel, de la coopération et de la complémentarité entre ses cinq Etats-membres.

Cher peuple,

Le développement général de nos provinces du sud, ainsi que la sécurité et la stabilité qui y règnent, ont été possibles grâce aux sacrifices de tous les Marocains.

A ce propos, Nous tenons à exprimer la fierté et la considération que Nous inspirent tous Nos fidèles sujets, et plus particulièrement les habitants de nos Provinces du sud, qui ont toujours manifesté leur attachement aux symboles sacrés de la Nation, à son unité nationale et à son intégrité territoriale.

Nous saluons également les efforts inlassables de la diplomatie officielle, partisane et parlementaire et ceux des différentes institutions nationales, pour clore définitivement le dossier de notre intégrité territoriale.

L'anniversaire de la Glorieuse Marche Verte est l'occasion de nous remémorer avec déférence les grands sacrifices consentis, durant les cinquante dernières années, par les Forces Armées Royales et les Forces de sécurité dans toutes leurs composantes, ainsi que par leurs familles établies sur tout le territoire national, afin de défendre l'unité du pays et de préserver sa sécurité et sa stabilité.

Nous nous rappelons avec recueillement et saluons la mémoire de l'Artisan de la Marche Verte, Notre Vénéré Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu l'ait en Sa sainte miséricorde, ainsi que celle de tous les valeureux martyrs de la Nation.

Wassalamou alaïkoum wa rahmatoullah wa barakatouh".

L'ONU conforte le Royaume du Maroc dans ses droits sur son Sahara



Le Maroc a remporté vendredi une victoire diplomatique historique à l'ONU. En effet, le Conseil de sécurité a adopté hier, vendredi 31 octobre 2025, la résolution n°2797/2025 préparée par le penholder américain et qui proroge le mandat de la Minurso jusqu'au 31 octobre 2026.

Cette résolution a été approuvée par 11 voix favorables (Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Guyana, la République de Corée, Sierra Leone, la Slovaquie, le Danemark, la Grèce, le Panama et le Pakistan), et 3 abstentions (Russie, Chine et Algérie). Comme l'année passée, l'Algérie n'a pas pris part à ce vote, alors qu'aucun pays n'a voté contre cette résolution.

L'issue du vote montre clairement que la voix de la junte algérienne demeure inaudible dans le concert des nations. Le silence de la junte lors de ce vote est perçu comme un aveu d'échec et un isolement croissant de l'Algérie au sein du Conseil de sécurité, où les grandes puissances et une majorité de membres ont soutenu le Plan d'autonomie marocain.

A rappeler que l'article 27 de la Charte des Nations Unies dispose que les décisions du Conseil de sécurité sur les questions de fond sont prises par un vote affirmatif de 9 de ses membres dans lequel sont comprises les voix de tous les membres permanents. Cela signifie que si un membre permanent oppose son veto (vote négatif), la décision ne peut pas être adoptée, même si elle recueille la majorité des votes des autres membres. Ce droit de veto permet donc aux membres permanents d'avoir un pouvoir de blocage essentiel.

Le Plan d'autonomie marocain sort renforcé de ce vote historique. Car ce vote favorable de la plus haute instance onusienne met en lumière une volonté collective de surmonter les blocages passés, en misant sur le dialogue et la diplomatie pour résoudre un conflit artificiel qui n'a que trop duré.

La résolution révèle un tournant historique et décisif dans la position de l'instance onusienne, qui place désormais sans ambiguïté la proposition marocaine d'auto-

nomie comme base exclusive des négociations, ouvrant ainsi la voie à des discussions directes qui seront accueillies par Washington.

La résolution qui prolongera le mandat de la Minurso jusqu'au 31 octobre 2026 dépasse les formulations précédentes en affirmant clairement que les négociations doivent partir du principe de «prendre la proposition marocaine d'autonomie comme bases».

Elle indique explicitement que «l'autonomie réelle sous souveraineté marocaine pourrait constituer la solution la plus viable», ce qui représente la reconnaissance la plus forte jamais formulée par l'ONU quant à la pertinence et la faisabilité de l'initiative marocaine présentée depuis 2007.

Le texte appelle également les parties (le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Polisario) à s'engager dans ces négociations «sans conditions préalables», tout en sa-

luant toute «proposition constructive» qu'elles pourraient présenter «en réponse à la proposition d'autonomie», ce qui consolide l'initiative marocaine comme point de départ et référence pour toute solution future.

La résolution révèle une évolution diplomatique marquée, exprimant sa reconnaissance «à la disposition des Etats-Unis d'accueillir les négociations» afin d'appuyer les efforts de l'Envoyé personnel du SG de l'ONU, Staffan de Mistura. Cette mention, qui apparaît pour la première fois avec une telle clarté, confirme l'engagement direct des Etats-Unis pour relancer le processus politique vers une solution concrète, et confère un élan sans précédent aux négociations à venir.

L'avenir de la Minurso lié au succès des négociations

Dans une démarche visant à exercer une pression sur les parties pour obtenir

des progrès tangibles, la résolution demande au Secrétaire général de l'ONU de présenter, dans un délai de six mois, une «évaluation stratégique sur la future mission de la Minurso», en la liant explicitement aux «résultats des négociations».

Ce mécanisme instaure un calendrier implicite et souligne que la poursuite de la mission onusienne dans sa forme actuelle dépendra de la volonté des parties de s'engager sérieusement dans le nouveau processus politique défini par le Conseil de sécurité.

Sur les plans humanitaire et opérationnel, le projet de résolution insiste sur l'importance du respect du cessez-le-feu, exprime son inquiétude face à l'insuffisance du financement destiné aux «réfugiés sahraouis», et réitère sa demande de «l'enregistrement des réfugiés», faisant une allusion récurrente pour l'Algérie qui refuse toujours le recensement de la population séquestrée dans les camps de Tindouf.

Même si le régime algérien, ayant manœuvré depuis des décennies pour diviser le Royaume chérifien et le séparer de son Sahara, il a essayé un camouflet historique au sein du Conseil de sécurité. Il doit saisir cette occasion pour dépasser les rancunes du passé et construire un espace maghrébin commun au profit des peuples de la région. D'autant plus que SM le Roi Mohammed VI, dans Ses Discours, a maintes fois exprimé la politique de la main tendue du Royaume à l'Algérie. C'est en dépassant les rancunes du passé que l'Algérie pourrait ainsi sortir de son isolement régional et international et bâtir un lendemain maghrébin meilleur.

Mourad Tabet

11 POUR : États-Unis, France, Royaume-Uni, Corée du Sud, Danemark, Slovaquie, Grèce, Guyana, Sierra Leone, Somalie, Panama.

3 ABSTENTIONS : Russie, Chine, Pakistan.

1 NON-PARTICIPATION : Algérie.

0 CONTRE.



L'Union socialiste, pilier du renouveau démocratique et de l'Etat social



Dans un paysage politique marocain marqué par le désenchantement, l'abstention et la perte de confiance dans les institutions, les congrès provinciaux et le 12^{ème} Congrès national de l'Union socialiste des forces populaires n'ont pas été un rituel de plus, mais une véritable refondation. Ils ont réaffirmé la place du parti comme conscience critique du pays et force de proposition crédible face à une majorité gouvernementale qui confond la gestion avec la gouvernance et la stabilité avec l'immobilisme. Comme l'a déclaré le Premier secrétaire Idriss Lachguar lors de la séance inaugurale du 12^{ème} Congrès national: «L'Union socialiste ne se contente pas de commenter la réalité, elle agit pour la transformer. Le Maroc d'aujourd'hui a besoin d'un projet, pas d'un prétexte». Ce mot d'ordre résume l'esprit du congrès: faire du parti non plus un acteur d'opposition conjoncturelle, mais l'architecte du changement durable.

Un projet politique de transformation, pas de gestion

L'Union socialiste ne revendique pas le pouvoir pour lui-même, mais pour transformer la société. C'est ce qui fait sa différence avec ceux qui réduisent la politique à la communication et aux calculs électoraux. En se plaçant au cœur du débat national, le parti a rappelé qu'il demeure le principal moteur du progrès social et de la modernité démocratique. Idriss Lachguar l'a souligné avec force: «Nous avons été les bâtisseurs de l'Etat moderne, et nous en serons les rénovateurs. La justice sociale n'est pas un luxe idéologique, c'est la condition de la stabilité.» Derrière cette affirmation se lit la volonté d'une gauche de responsabilité qui refuse les demi-mesures et les réformes cosmétiques. Le parti propose un chemin clair: reconstruire l'Etat social sur des bases d'équité, d'efficacité et de dignité.

La politique comme mission publique et éthique du service

Pour l'Union socialiste, gouverner ne signifie pas administrer, mais servir. La politique est une fonction morale avant d'être une fonction technique. Le Premier secrétaire l'a exprimé avec une clarté rare: «Nous refusons la politique-spectacle et les promesses creuses. Notre mission n'est pas de séduire, mais de servir». Par ces mots, il redonne sens à la fonction publique du politique et renoue avec l'esprit fondateur du parti: placer l'humain au centre de l'action publique. Cette éthique de responsabilité fait de l'USFP un contre-modèle face à une majorité qui a banalisé la parole publique et vidé les institutions de leur substance démocratique. Pour l'Union, la politique ne vaut que si elle change le quotidien des citoyens et restaure la confiance entre les citoyens et l'Etat.

Un parti enraciné dans la société, pas suspendu au-dessus d'elle

L'Union socialiste reste le parti du terrain, de la proximité et de l'écoute. Fidèle à sa vocation historique, elle continue de porter la voix des oubliés et des laissés-pour-compte. Elle considère les mouvements sociaux, les revendications des jeunes et des femmes, non comme des menaces, mais comme des appels légitimes à la justice et à la dignité. «L'écoute est la première forme de l'action politique», rappelait Idriss Lachguar dans son discours. Cette approche rompt avec la surdité gouvernementale et l'arrogance technocratique. La Jeunesse socialiste, par son engagement actif et sa présence dans les débats nationaux, prouve que le militantisme peut encore être porteur d'espérance. Le parti y voit la continuité de son projet historique: éduquer politiquement, émanciper socialement, et reconstruire le lien civique

entre les citoyens et la chose publique.

Ouvrir pour se renforcer: La refondation par la compétence et la jeunesse

Le cycle organisationnel enclenché depuis le 11^{ème} Congrès a permis une véritable introspection. L'année 2025, proclamée année de l'ouverture sur les jeunes et les compétences, a donné lieu à une redynamisation du parti sur tout le territoire. Cette stratégie d'ouverture n'était pas une opération d'image, mais un choix politique: élargir la base du parti sans diluer son identité. En accueillant enseignants, ingénieurs, entrepreneurs, cadres et militants sociaux, l'Union a renoué avec sa vocation première: être le pont entre le savoir, le travail et la justice sociale. Idriss Lachguar l'a dit avec lucidité: «Nous ne craignons pas les idées nouvelles, nous craignons seulement l'immobilisme. Le parti ne se ferme pas, il se renouvelle». Ainsi, le socialisme démocratique marocain s'adapte aux mutations du XXI^{ème} siècle sans renier sa mémoire ni ses principes.

Du parti-personne au parti-institution: la maturité démocratique

Dans un contexte politique souvent marqué par le culte du chef, l'Union socialiste s'est distinguée par sa capacité à institutionnaliser le leadership et à rompre avec la personnalisation du pouvoir. Depuis le 9^{ème} Congrès, elle a choisi la voie du leadership fonctionnel: une direction issue du vote, légitime par sa représentativité et son efficacité collective. Le 12^{ème} Congrès a confirmé cette orientation en réélisant Idriss Lachguar à la tête du parti dans un climat d'unité et de confiance. L'Union socialiste prouve ainsi que la gouvernance démocratique interne est la condition de toute crédibilité externe. Elle avance sans culte, sans clientélisme, sans dépendance. Le parti appartient à ses institutions, non à ses individus, et c'est là sa vraie

force. Dans une scène politique où trop de formations se construisent autour d'un nom, l'USFP s'affirme comme une école d'Etat de droit et de démocratie interne, où la fonction prime sur la personne.

Pour une Union socialiste du courage et de l'efficacité

La dynamique actuelle du parti ne se résume pas à un simple élargissement numérique. C'est une refondation politique et idéologique. L'Union socialiste ne mesure pas sa force à son poids électoral, mais à sa capacité à produire du sens, à former des cadres et à maintenir vivante la flamme du progrès. En clôturant le congrès, Idriss Lachguar a rappelé avec fermeté: «Notre avenir ne se construira pas dans le silence ni dans la nostalgie, mais dans le travail et le courage». Ces mots traduisent la conviction que l'histoire ne se répète pas: elle se réécrit. L'Union socialiste des forces populaires est aujourd'hui plus qu'un parti: c'est la mémoire active de la gauche marocaine, la conscience morale d'un pays en quête de justice et le laboratoire du Maroc de demain. Elle continue d'incarner la gauche du courage, celle qui lie la pensée à l'action et la conviction à la réforme, et qui croit, envers et contre tout, qu'un autre avenir est possible — à condition d'avoir la volonté de le construire.

Par Abdeslam El Moussaoui



Séance plénière du Parlement arabe avec la participation du Maroc



Le Parlement arabe a tenu, jeudi au siège du Secrétariat général de la Ligue arabe au Caire, sa première séance plénière de la deuxième session de la quatrième législature, avec la participation des membres de la section parlementaire marocaine.

Cette réunion a abordé une série de questions liées aux développements de la situation dans le monde arabe et aux dernières évolutions dans les territoires palestiniens, ainsi qu'aux nouveautés politiques, économiques, sociales et juridiques à l'échelle de la région arabe.

Au cours de cette séance, présidée par Mohammed Ahmed Al Yamahi, président du Parlement arabe, il a été procédé à l'examen des rapports de la Commission des affaires étrangères, politiques et de sécurité nationale, de la Commission des affaires économiques et financières, de la Commission des affaires législatives et juridiques et des droits de l'Homme, de la Commission des affaires sociales,

éducatives et culturelles, des femmes et de la jeunesse, ainsi que celui de la Commission Palestine.

Les parlementaires arabes ont également abordé une série de questions d'actualité, notamment la migration et les déplacements des populations, ainsi que le changement climatique et ses répercussions sur le système des droits de l'Homme, tels que le droit à l'alimentation, à l'eau, à un environnement sain et à un logement décent.

S'exprimant à cette occasion, le président du Parlement arabe a mis l'accent sur la nécessité de passer de la gestion des crises au traitement des problèmes à leurs racines, à travers des solutions arabes durables, notant que la région arabe demeure confrontée à des crises prolongées et complexes nécessitant le renforcement de l'action arabe commune, tout en insistant sur la pleine solidarité de cette institution avec l'ensemble des pays arabes face aux défis qui affectent

la sécurité nationale arabe.

En ce qui concerne l'évolution de la situation en Palestine, M. Al Yamahi a affirmé que la cause palestinienne reste la première et la plus importante question pour la nation arabe, notant que la "réalisation d'une paix juste et globale commence et se termine avec la fin de l'occupation et l'établissement d'un Etat palestinien indépendant avec Al Qods pour capitale".

Marquée par la présence du président du Parlement latino-américain et caribéen, Rolando Patricio, en tant qu'invité d'honneur, et l'adoption d'une déclaration commune des deux institutions régionales, cette séance inaugurale a vu l'élection du député Mamdouh Al Saleh du Royaume de Bahreïn comme quatrième vice-président du Parlement arabe.

Les travaux de cette session ont débuté, mardi, avec des réunions des quatre commissions permanentes du Parlement arabe, de la Commission Palestine et des sous-commissions, afin d'examiner les

questions qui seront exposées lors de la séance plénière et les derniers développements survenus aux niveaux arabe et régional, outre l'adoption du programme d'action pour l'année législative 2025/2026.

La délégation parlementaire marocaine ayant participé aux travaux de cette séance plénière était composée des membres de la section parlementaire marocaine, à savoir le conseiller parlementaire Mohammed El Bakouri, président de la Commission des affaires économiques et financières au sein du Parlement arabe, la députée Khadija Hajoubi, vice-présidente de la Commission des affaires sociales, éducatives, culturelles, de la femme et de la jeunesse, le député Mohamed Lahmouch, membre de la Commission des affaires étrangères, politiques et de sécurité nationale, ainsi que le député Mohamed Ayach, membre de la Commission des affaires législatives, juridiques et des droits de l'Homme au Parlement arabe.

Le Parlement arabe souligne le rôle important de SM le Roi, Président du Comité Al-Qods, dans la défense de la cause palestinienne

Le Parlement arabe a souligné, jeudi au Caire, le rôle important et les efforts constants déployés par SM le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods, dans la défense de la cause palestinienne.

Dans une résolution sur la situation dans les territoires palestiniens occupés, le Parlement panarabe a souligné le rôle important et les efforts continus du Royaume du Maroc à travers l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif relevant du Comité Al-Qods, présidé par SM le Roi Mohammed VI, afin de préserver l'identité et le statut juridique de la Ville Sainte et de soutenir la résistance de sa population.

Par ailleurs, le Parlement panarabe a salué l'accord de cessez-le-feu, signé récemment à Charm El-Cheikh affirmant son plein soutien à la résistance du peuple palestinien et son rejet des plans de déplacement, d'annexion et de liquidation, ainsi que son soutien aux droits légitimes du peuple palestinien, notamment le droit au retour et l'établissement de son Etat indépendant avec Al-Qods pour capitale.

Le Parlement a également considéré l'Organisation de libération de la Palestine comme le seul représentant légitime du peuple palestinien, tout en appelant à l'unité palestinienne.

Lancement à Es-Semara du Club international des villes jumelées

Une nouvelle plateforme africaine de diplomatie territoriale

La ville d'Es-Semara a abrité, jeudi, la cérémonie de lancement officiel du Club international d'Es-Semara des villes jumelées, une nouvelle structure de coopération transnationale et de dialogue diplomatique décentralisée.

Ayant pour objectif de faire des régions du Sud un levier de rayonnement économique, social et diplomatique du Royaume, ce Club se veut une structure de concertation interterritoriale visant à promouvoir la diplomatie territoriale, la coopération Sud-Sud et la solidarité internationale.

Ainsi, la gestion de ce Club sera assurée par un Conseil de coordination international, composé de représentants élus des collectivités jumelées, d'institutions partenaires et d'experts en droit international des collectivités locales.

Ce Conseil veillera à la cohérence stratégique et juridique des initiatives menées, à la continuité opérationnelle des projets et au respect des engagements internationaux du

Royaume en matière de coopération décentralisée.

Cette initiative réunit des maires de plusieurs villes africaines, américaines et indiennes, marquant ainsi la création d'un Club destiné à devenir un véritable cadre de coopération et d'échanges d'expertise, a indiqué, dans une déclaration à la MAP, le président de la Commune urbaine d'Es-Semara, Moulay Brahimi Chérif.

Ce Club offre aussi l'opportunité de renforcer la diplomatie territoriale, un levier essentiel pour continuer à défendre les causes sacrées de la nation et son intégrité territoriale, a noté M. Chérif.

De son côté, le maire de la ville de Tombouctou, Yéhia Tandina, s'est félicité de la création de ce Club, qui permet de découvrir diverses cités à travers le monde et de nouer des contacts directs avec leurs maires, afin de tirer profit de leur expertise.

Selon lui, Es-Semara, en tant que ville spi-

rituelle et culturelle, s'impose désormais comme "la ville de tous les maires du monde".

Pour sa part, le représentant de la municipalité de Vijayawada en Inde, Pankaj Choudhary, a exprimé sa satisfaction quant à la création de ce Club qui permet aux représentants de différentes villes de se rapprocher pour créer un espace de rencontres et de réflexions collectives, en vue de donner une impulsion aux projets de développement durable et à la promotion de la jeunesse.

Ce Club répond à une exigence contemporaine: institutionnaliser les jumelages et partenariats municipaux dans un cadre conforme au droit international et aux standards de bonne gouvernance. Il a pour mission d'être un cadre permanent de concertation, de coordination et d'action collective entre les collectivités marocaines, africaines et internationales.

De plus, il vise à renforcer les mécanismes de coopération décentralisée, promouvoir la gouvernance participative, mutualiser les com-

pétences et encourager les échanges d'expériences dans les domaines du développement local, de la transition écologique et de la cohésion sociale.

Le lancement du Club, qui s'est déroulé en présence notamment du gouverneur de la province d'Es-Semara, Brahimi Boutoumlate, de représentants des collectivités étrangères, et d'associations internationales de maires et de gouverneurs, ainsi que de réseaux de coopération municipale venus de divers continents, intervient dans le cadre d'une série d'activités marquant la commémoration du 50e anniversaire de la Glorieuse Marche Verte à Es-Semara.

Au-delà de sa portée institutionnelle, la création du Club international d'Es-Semara des villes jumelées constitue une avancée majeure dans la structuration de la diplomatie territoriale marocaine et africaine, érigeant ainsi Es-Semara en un espace de convergence diplomatique et de concertation multilatérale.

Rapport du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire

L'année 2024, une étape décisive dans le parachèvement de l'édifice institutionnel et la consolidation de la gouvernance



L'année 2024 a été marquée par une dynamique singulière de réforme de la justice, permettant d'opérer un tournant décisif sur la voie du parachèvement de l'édifice institutionnel du pouvoir judiciaire au Maroc, relève un rapport du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ).

Selon ce document, le CSPJ a poursuivi la mise en œuvre d'une série d'initiatives législatives, réglementaires et administratives visant à consolider l'indépendance institutionnelle, à renforcer la gouvernance et à favoriser l'autonomisation économique et la protection sociale des magistrats.

Ces efforts s'inscrivent dans le cadre du Plan stratégique 2021-2026 portant sur 163 mesures déclinées en sept grandes orientations, dont les plus importantes sont le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire et de la moralisation du service judiciaire.

Le Conseil, ajoute-t-on, a renforcé son rôle d'acteur stratégique dans la supervision du système judiciaire et la garantie de son indépendance, grâce à la

mise en œuvre efficiente de son plan stratégique, la modernisation du système juridique et réglementaire, l'amélioration de la situation sociale et économique des juges et des responsables judiciaires, ainsi que l'instauration d'une structure administrative performante, en phase avec les enjeux actuels et permettant une gestion efficace des ressources humaines et administratives.

D'après le Conseil, les missions stratégiques qui lui sont confiées requièrent le renforcement de ses capacités institutionnelles, tout en le dotant des mécanismes juridiques et réglementaires nécessaires pour conforter son statut d'institution de pilotage du pouvoir judiciaire et lui permettre de mettre en œuvre efficacement ses programmes et ses plans de réforme.

À cet égard, le CSPJ a veillé à l'adoption d'un nouveau règlement intérieur, de même qu'il a contribué à la mise en application des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'Institut supérieur de la magistrature, afin de consolider la gouvernance judiciaire et de consacrer l'indépendance du pouvoir judiciaire.

En consécration de ses compétences conformément à l'article 113 de la Constitution en termes d'émission des avis en tant que force de proposition en matière législative, le Conseil a continué d'intensifier la coordination avec le ministère de la Justice concernant les projets de textes législatifs et réglementaires et la gestion des aspects administratifs et financiers de l'Administration judiciaire dans un souci de cohérence et de complémentarité entre les programmes de réforme avec les différents processus de développement du système judiciaire.

S'agissant des principaux domaines d'action, le rapport explique que dans l'objectif de traduire cette vision réformatrice en mesures concrètes, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a initié un plan d'action intégré fondé sur trois grands axes qui ont servi de socle pour une construction institutionnelle solide et équilibrée.

Ces axes concernent le renforcement du système juridique de sorte à l'adapter aux évolutions survenues sur la scène judiciaire, l'amélioration de la situation économique et sociale des magistrats et

des responsables judiciaires pour garantir leur indépendance et leur dignité, et la mise en place du nouvel organigramme du Conseil en vue de promouvoir sa gouvernance et d'améliorer son efficience.

Au volet des réformes législatives et réglementaires, le rapport relève que la promulgation du nouveau règlement intérieur du CSPJ a marqué un tournant décisif dans la modernisation du système judiciaire, en ce sens que le texte demeure en adéquation avec les amendements substantiels apportés en 2023 aux deux lois organiques régissant le Conseil et le statut des magistrats.

Il précise que les réformes ont porté sur les procédures disciplinaires, la définition des prérogatives de la commission de déontologie, l'amélioration de la transparence dans la sélection des responsables judiciaires et le développement de mécanismes d'évaluation des performances.

Parallèlement, le Conseil a veillé à la mise en application des dispositions de la loi n° 37.22 relative à l'Institut supérieur de la magistrature, à travers l'élabo-

ration de textes qui réglementent le concours des attachés de justice, les examens de fin d'études, son règlement intérieur et sa structure administrative, poursuit le document, notant qu'il s'agit d'une base pratique pour le lancement de l'Institut dans sa nouvelle configuration, confirmant ainsi la volonté du Conseil de moderniser le système de formation et de qualification des juges.

En ce qui concerne l'amélioration de la situation matérielle et sociale des magistrats, le Conseil a procédé à la révision des indemnités notamment des responsables judiciaires et des présidents de Chambre à la Cour de cassation, par l'adoption du décret 2.24.485 de manière à tenir compte de l'importance des charges qui leur incombent.

Il a été également procédé à la satisfaction de la demande d'augmentation des salaires des attachés de justice, dont les rémunérations étaient gelées depuis 2004, dans le souci de leur garantir un niveau de vie satisfaisant et la protection sociale nécessaire pendant leur formation.

D'autre part, le rapport qualifie de stratégique et d'ambitieux le bilan du Conseil au titre de l'année 2024, expliquant que le CSPJ a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique pour la période 2021-2026, ciblant sept orientations principales à savoir : la mise à niveau des capacités institutionnelles du Conseil, le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, la promotion de l'efficacité et de l'efficience de la justice, la modernisation de la justice, le renforcement de la communication, la consolidation de la confiance dans le pouvoir judiciaire et l'amélioration de la coopération et des partenariats.

Selon les données officielles, a-t-il souligné, l'ensemble des mesures ont été réalisées, soit 25 % entièrement achevées, 52 % mises en œuvre de manière durable, 5 % partiellement accomplies et

18 % en cours d'exécution, précisant que six mesures figuraient comme non réalisées au début du mois de janvier 2024.

Ces résultats traduisent, selon la même source, un progrès tangible dans la mise en œuvre du plan stratégique et témoignent de la capacité du Conseil à transformer ses objectifs de réforme en réalisations concrètes, contribuant ainsi à améliorer la performance du pouvoir judiciaire, son efficacité et les services rendus aux citoyens. S'agissant du renforcement de la coordination entre le Conseil et le ministère de la Justice, le rapport a souligné que "la coordination entre le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et l'autorité gouvernementale chargée de la justice dans le domaine de l'administration judiciaire en 2024 a constitué l'un des axes majeurs de l'action commune, conformément au principe de coopération entre les pouvoirs prévu à l'article premier de la Constitution du Royaume".

Il a précisé que cette coordination repose sur le respect de l'indépendance du pouvoir judiciaire dans les affaires juridictionnelles, tout en renforçant la coopération dans les domaines de l'administration judiciaire, des infrastructures des tribunaux, de la numérisation, des ressources humaines, de la formation et de l'amélioration des services offerts aux justiciables et aux usagers.

L'instance conjointe prévue à l'article 54 de la loi organique n°100.13 relative au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire constitue le cadre institutionnel idéal pour renforcer cette coordination. Elle regroupe le président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, le ministre de la Justice, le procureur général du Roi près la Cour de cassation en sa qualité de président du ministère public, ainsi que le secrétaire général du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et le secrétaire général du ministère de la Justice.

L'instance conjointe comprend un comité d'orientation et un comité de suivi, en plus de quatre commissions thématiques permanentes chargées du suivi de l'administration judiciaire, de la numérisation, des études juridiques et de la formation.

Selon le même document, l'activité de l'instance conjointe en 2024 s'est distinguée par une dynamique soutenue, comprenant des réunions du comité d'orientation qui a défini les grandes lignes de l'action de l'instance et décidé du lancement de chantiers majeurs tels que la révision du décret relatif à la carte judiciaire, la création de nouveaux tribunaux et la mise en œuvre de programmes numériques au sein des juridictions.

Le comité de suivi a, de son côté, tenu huit réunions pour accompagner l'exécution des décisions d'orientation, en se concentrant sur le suivi des projets d'infrastructure, tels que la construction de la Cour de cassation, la vérification de la préparation des tribunaux et des sections de la justice familiale, la facilitation de la notification des actes judiciaires à l'étranger, ainsi que sur le développement de la plateforme de rédaction électronique des jugements et l'organisation de journées portes ouvertes dans les tribunaux afin de sensibiliser les citoyens au système judiciaire.

Les activités de terrain conjointes du Conseil, du ministère et de la présidence du ministère public ont également mis en évidence l'importance des visites sur le terrain pour l'inauguration de nouveaux bâtiments et le suivi du fonctionnement des tribunaux. Plusieurs sièges ont ainsi été inaugurés à Laâyoune, Tanger, Biougra et Agadir, contribuant au renforcement de la capacité de l'administration judiciaire à accomplir ses missions avec efficacité et à offrir de meilleurs services judiciaires aux usagers.

En ce qui concerne le bilan du CSPJ dans le domaine des avis relatifs aux pro-

jets et propositions de lois (activation positive du mécanisme de consultation), le rapport a relevé que le Conseil a affirmé, ces dernières années, sa présence remarquable en tant que force de proposition active dans le domaine de la législation liée à la justice, en conformité avec les dispositions constitutionnelles et juridiques établissant le principe de coopération entre les pouvoirs.

Il a précisé que le Conseil, de par sa position et sa connaissance directe des problématiques de la pratique judiciaire, est devenu un partenaire essentiel dans l'élaboration des textes législatifs relatifs au système judiciaire, contribuant à améliorer la qualité des projets de loi et à corriger les dysfonctionnements issus de leur application pratique.

Le rapport a rappelé que la loi organique n°100.13, dans son article 112, confère au Conseil la compétence d'émettre un avis, à la demande du Roi, du gouvernement ou du Parlement, sur toute question relative à la justice, notamment sur les projets et propositions de loi liés au système judiciaire ainsi que sur les grandes stratégies de réforme.

L'importance croissante de ce mécanisme se manifeste par l'augmentation notable du nombre de projets soumis au Conseil depuis 2021, ce qui traduit la confiance accordée à son expertise et à son autorité de référence dans le domaine judiciaire.

Le rapport conclut que, durant la période 2022-2024, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a confirmé son rôle central dans l'architecture de la politique législative nationale en matière de justice, grâce à une interaction positive et rapide avec les initiatives qui lui ont été soumises, renforçant ainsi sa position en tant qu'institution constitutionnelle fondée sur l'expertise et l'équilibre entre les pouvoirs, contribuant au développement du système juridique et à la consolidation de l'État de droit.



Omar Zniber préside un briefing à l'OIT sur les préparatifs de la 6^{ème} Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants

L'ambassadeur, représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU-Genève, Omar Zniber, a présidé, mercredi au siège de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Genève, une réunion au profit des Organisations internationales, des ONG, des Etats membres et des partenaires sociaux au sujet des préparatifs de la 6^e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants, prévue du 11 au 16 février au Maroc.

A cette occasion, M. Zniber a informé les participants des résultats des consultations régionales tripartites en prévision de cet événement qui se sont tenues dans les cinq régions de l'OIT (Afrique, Etats arabes, Asie et Pacifique, Europe et Asie centrale, et Amériques) durant les mois de septembre et octobre.

Ces réunions avaient pour objectifs notamment de renforcer l'engagement, d'identifier les spécificités de chaque région et d'aider à définir l'ordre du jour de la conférence.

Parmi les thèmes d'intérêt issus des consultations, des priorités politiques ont été identifiées pour la 6^e conférence. Celles-ci incluent l'éducation et la formation, la protection sociale, le travail décent, la transition vers la formalité et le financement. Les discussions ont permis aussi de désigner trois secteurs prioritaires - l'agriculture, y compris les



pêches, les mines et le travail domestique -, ainsi qu'une série de pires formes de travail des enfants, en l'occurrence le travail dangereux, le trafic d'êtres humains, les enfants associés à des forces et groupes armés et enfants membres de gangs, l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (y compris en ligne), ainsi que le travail illicite (par exemple, la mendicité).

L'ambassadeur a également fait état des risques émergents, citant plus particulièrement le travail numérique et en ligne, les enfants déplacés (y compris ceux déplacés à l'intérieur de leur propre pays et les réfugiés), les conflits et situations humanitaires et les chocs liés au climat.

Concernant les attentes quant au document final de la 6^e Conférence mon-

diale, M. Zniber a indiqué que toutes les régions insistent, soit explicitement ou implicitement, sur la mise en œuvre de l'Appel à l'action de Durban (2022), qui reste pertinent, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la protection sociale, du travail décent pour les adultes et les jeunes, de l'agriculture et du financement.

Il faut désormais fixer des objectifs clairs, assurer la mise en œuvre et rendre des comptes, ont-ils souligné, notant que la responsabilité exige la transparence et un suivi rigoureux des progrès accomplis dans la réalisation des engagements.

D'autres attentes exprimées, a-t-il ajouté, ont trait au renouvellement de la volonté politique et de la coopération, en mettant l'accent sur la résolution des lacunes dans la mise en œuvre, ainsi qu'à l'intégration des questions émergentes depuis la 5^e Conférence mondiale, ainsi que l'engagement d'une réflexion sur l'évolution du contexte de la coopération au développement.

Au cours de ce briefing, les Organisations internationales présentes, telles que la FAO, l'UNICEF et l'OIM, et plusieurs ONG actives dans le domaine de la défense des droits de l'enfant ont exprimé leur disposition à enrichir l'agenda et contribuer activement à la réussite de cet événement.

Congrès mondial des consuls à Marrakech

Rôle des consuls honoraires dans le renforcement des relations entre les nations

La diplomatie parallèle et le rôle des consuls honoraires dans le renforcement des relations entre les nations sont au centre des discussions, lors du 14^e Congrès mondial des consuls, dont les travaux ont débuté jeudi à Marrakech.

Organisé conjointement par la Fédération mondiale des consuls (FICAC) et l'Union des consuls honoraires au Maroc (UCHM), sous le signe du dialogue, de la jeunesse et de l'innovation, cette rencontre, qui se poursuit jusqu'au 1^{er} novembre prochain, réunit des représentants consulaires, aux côtés de personnalités politiques, économiques et diplomatiques de renom et témoigne de la reconnaissance internationale du Maroc en tant que plateforme incontournable de la diplomatie de proximité et du dialogue entre les peuples.

Intervenant à l'ouverture de ce congrès, le président de l'UCHM, Atman Haloui, a souligné que l'organisation du congrès mondial des consuls

et la tenue de l'Assemblée générale (AG) de la FICAC à Marrakech consacrent la place du Royaume en tant que pôle majeur de la diplomatie parallèle.

"L'UCHM a œuvré pour attirer cette AG au Maroc et a largement contribué à son organisation", a-t-il affirmé, mettant l'accent sur le rôle essentiel des consuls honoraires dans le rapprochement des nations à travers leurs missions consulaires, mais aussi économiques, culturelles et sociales.

La diplomatie parallèle, a-t-il poursuivi, "constitue aujourd'hui un levier déterminant pour le rayonnement du Royaume et la promotion de ses valeurs de tolérance, de coopération et de solidarité".

Selon M. Haloui, la tenue de ce congrès à Marrakech vient renforcer "la vocation internationale de la ville et son rôle d'espace privilégié de rencontre entre cultures et civilisations".

Pour sa part, le président de la FICAC, Nikolaos K. Margaropoulos, a exprimé sa fierté de voir le Maroc ac-

cueillir cette 14^e édition du Congrès mondial des consuls.

Dans ce cadre, il s'est félicité de la forte participation des membres, enregistrée lors de cette édition, "l'une des plus grandes que la Fédération ait connues", réhaussée notamment par la présence de l'ancienne Présidente de la République de Croatie, Kolinda Grabar-Kitarović, et d'éminentes personnalités issues du monde diplomatique.

Dans son intervention, Mme Grabar-Kitarović a abordé le rôle fondamental de la diplomatie dans le rapprochement des nations et la gestion des relations internationales, soulignant que celle-ci ne se limite pas aux négociations officielles, mais inclut également la capacité de créer des ponts entre les peuples et les cultures.

Selon Mme Grabar-Kitarović, les consuls honoraires jouent un rôle stratégique, en tant qu'acteurs de la diplomatie douce, capable de renforcer la compréhension mutuelle et de faciliter la coopération dans les domaines éco-

nomique, culturel et social.

Et de soutenir que leur action contribue ainsi à la consolidation de liens durables entre les pays, bien au-delà des seuls canaux diplomatiques traditionnels.

Il est à rappeler que l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la FICAC, qui se tiendra vendredi, comprend notamment l'élection du nouveau Conseil d'administration.

Organisé pour la première fois sur le continent africain, ce congrès aborde plusieurs axes liés au rôle des consuls honoraires dans la coopération économique, la promotion culturelle, la protection des citoyens à l'étranger et l'adaptation aux nouveaux défis technologiques.

Fondée en 1982, la FICAC rassemble 9.000 consuls honoraires à travers plus de 95 pays. Elle œuvre à promouvoir la compréhension mutuelle, à renforcer la coopération consulaire et à encourager un dialogue diplomatique constructif entre les nations.

Suite à une rupture d'une conduite d'eau potable située à Sbata

Société La SRM Casablanca-Settat mobilisée pour rétablir le service dans les meilleurs délais

La Société régionale multiservices (SRM) Casablanca-Settat est mobilisée pour rétablir le service dans les meilleurs délais suite à une rupture d'une conduite d'eau potable située à Sbata à Casablanca.

Dans un communiqué, la SRM Casablanca-Settat explique que le jeudi 30 octobre 2025, un incident est survenu sur l'une des conduites principales d'eau potable alimentant les quartiers de Moulay Rachid, Sbata, Salmiya, Sidi Othmane et Lahraouiyyine Nord à Casablanca, soulignant que dès la constatation de l'incident, les équipes de la SRM Casablanca-Settat sont intervenues sur le réseau d'eau potable, afin d'isoler la conduite endommagée et de réaliser les manœuvres techniques nécessaires.

De leur côté, les services d'exploitation de la société régionale ont mené plusieurs opérations techniques sur le réseau, permettant de rétablir l'alimentation en

eau potable pour de nombreux clients touchés, contribuant ainsi à atténuer l'impact de l'incident et à assurer la continuité du service dans plusieurs quartiers.

Les travaux de réparation de la conduite endommagée entraîneront des perturbations temporaires de l'approvisionnement en eau potable, pouvant se traduire par une baisse de pression ou une interruption partielle ou totale du service dans certains quartiers, notamment au niveau des étages supérieurs, fait savoir la même source.

L'ensemble des travaux devrait être achevé au plus tard le lundi 3 novembre 2025, avec un rétablissement progressif de l'alimentation jusqu'au retour complet à la normale, et ce, dès la fin des interventions.

La SRM Casablanca-Settat présente ses excuses aux clients impactés pour ce désagrément temporaire indépendant de sa volonté, lié à un incident technique. Elle confirme que ses équipes d'ex-



ploitation sont pleinement mobilisées et travaillent 24h/24 afin d'assurer la continuité des services

essentiels et de fournir des prestations à la hauteur des attentes des habitants de la région.

Barid Al-Maghrib et l'Ordre national des Adouls s'allient pour la modernisation de la profession

Une convention-cadre de partenariat a été conclue, jeudi à Rabat, entre le Groupe Barid Al-Maghrib et l'Ordre national des Adouls, pour l'accompagnement et la modernisation de la profession d'Adoul.

Signée par le directeur général du Groupe Barid Al-Maghrib, Amin Benjelloun Touimi, et le président de l'Ordre national des Adouls, Soliman Adkhoul, cette convention a pour objectif de renforcer la coopération entre les deux institutions dans la transformation digitale de la fonction des Adouls.

A travers ce partenariat, Barid Al-Maghrib, en tant que prestataire de confiance numérique agréé par l'Etat, mettra à la disposition des membres de l'Ordre une gamme de solutions innovantes couvrant notamment la certification de l'identité numérique, la signature électronique et l'horodatage.

Ces solutions visent à simplifier et à optimiser les démarches administratives et financières liées à la profession des Adouls, tout en leur conférant une valeur juridique probante, conformément à la loi n°43-20 relative aux services de confiance pour les transactions électroniques.

La convention prévoit également la mise en place d'un programme de formation et d'accompagnement, assuré par Barid Al-Maghrib et destiné à renforcer les compétences des Adouls en matière de confiance nu-



mérique et à favoriser l'adoption optimale des outils et plateformes digitales mis à leur disposition.

Ce partenariat reflète la volonté commune du Groupe Barid Al-Maghrib et de l'Ordre national des Adouls de contribuer activement à la transformation digitale du secteur dans un esprit de proximité, de transparence et de sécurité.

S'exprimant à cette occasion, M. Benjelloun Touimi a mis en avant l'importance de cet accord qui constitue une étape importante dans le renforcement de la coopération entre deux institutions nationales, ajoutant qu'il traduit la volonté commune d'accompagner la transformation numérique

de l'une des plus anciennes et des plus importantes professions dans le Royaume, en l'occurrence celle d'Adoul.

Barid Al-Maghrib, a-t-il soutenu, en tant que prestataire de services de confiance numérique agréé par la Direction générale de la sécurité des systèmes d'information relevant de l'Administration de la Défense nationale, veille à proposer des solutions numériques avancées qui accompagnent la transformation digitale et soutiennent l'économie nationale.

Dans le cadre de ce partenariat, Barid Al-Maghrib mettra à la disposition de l'Ordre national des Adouls et de ses membres un ensemble complet

de services de confiance numérique "Barid eSign", comprenant notamment les certificats électroniques, les signatures électroniques, l'horodatage électronique et les cachets électroniques, a-t-il précisé.

Et d'ajouter que Barid Al-Maghrib envisage de mettre en place des sessions de formation spécialisées dans le domaine de la confiance numérique au profit des Adouls, selon les besoins exprimés par l'Ordre national, ainsi que de coopérer dans l'organisation d'événements et d'actions de communication conjointes visant à promouvoir la numérisation des services à valeur légale et à renforcer l'image institutionnelle des deux parties.

De son côté, M. Adkhoul s'est réjoui de ce partenariat qui représente une opportunité majeure pour la modernisation de la profession d'Adoul, notant qu'il reflète la conviction profonde que la digitalisation est un levier essentiel du développement économique et de l'excellence professionnelle.

Il a relevé que cet accord ambitionne d'améliorer et d'optimiser la qualité des services des Adouls dans leurs interactions numériques avec les administrations et institutions publiques, notamment la Direction générale des impôts, la Trésorerie générale du Royaume, l'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie et les tribunaux marocains.

Par Abou Salma

abousalma10@gmail.com

Mots flechés

PRIVILÈGE EXCLUSIF	MONTRE	ALLIER	PILER DESCENTE	LETTRES DE MALRAUX	FROMAGE À PÂTE CUITE	DARON	EN TÊTE	MET LA DERNIÈRE MAIN
						LEVANT		
LETTRES DE HAWAII		À L'ENVERS: TOUFFUE				AVENUE DÉCLINE		
ÉNORME				CENT MÈTRES CARRÉS			SUPPORTE	
	FORME D'ÊTRE	OURDIT				LA TÊTE DE L'EMPLOI		
BERGE CARDIN- AUX		MILIEU DE VIE		BRODE	BIEN SOIGNÉ			
			FIN D'ANNÉE RÂPÉ	LÂCHE		MORCEAU D'ADN		
CRIQUE	VERRE DE CONTACT	EN PLUS GRECQUE		BLÉ INDIEN	RÈGLE PLATE	EN VOGUE LUETTE		
SANS GRAVITÉ								FOIRE
RELÈVE ARTICLE						NUDISTE		
	FIN DE VERBE		TERME DE VOYAGE	EN SERBIE	APERÇU CUBE		ROMAINS	
DÉMODÉ ESPÈCE						PIEU		
			SAC					

Solution mots flechés d'hier

VALISE	B	PERSONNE	TERME	G	DE DIX	PERSONNE	D	NATUREL	I	EN	SAISON
GLU	UNION	ETRE	NID								
VETO	ADORE	N									
SENAT	O	ET									
L	I	MINE	S								
OR	ONT	R	S								
AGEE	L	E	I								
N	E	L	S								
EGO	L	A	E	I	O	C					
REL	A	I	S								
A	S	L	I	E	R	E					

Directeur
de la Publication
et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général
de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable
des ressources
humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Mariama Farhi
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laarak
Correspondants
Ahmadou El Katab
(Laiyoune)
Abdelali Khallad
(Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la
Rédaction
33, Rue Amir
Abdelkader
B.P. 2165 -
Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces
et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma
Youssef El Gabs
Mouna El Yousseoufi
Loubna Baghdad
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60.23.44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions
Maghrébines

Distribution
SAPRESS
Dossier de Presse 130/64

Site web: www.libe.ma

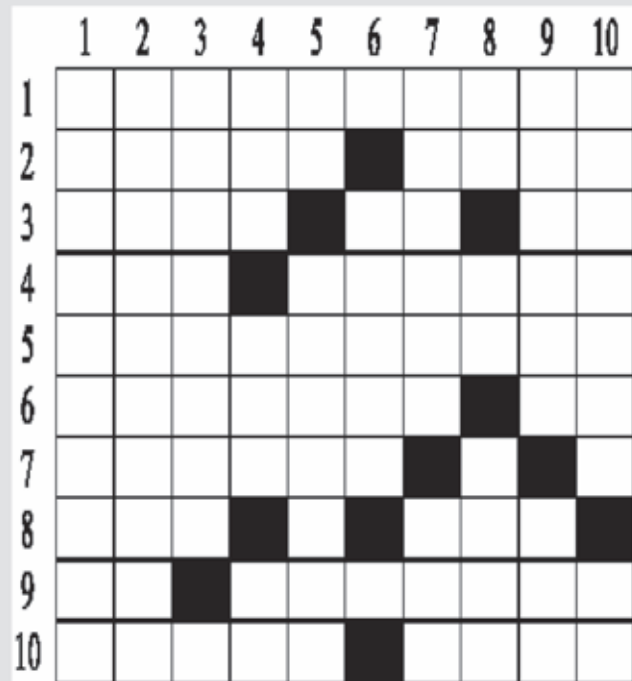
Journal Libération

Libération Maroc



Jeux & Loisirs

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Agréable
- 2- Vieux caractères - Matériaux électroaux
- 3- Opinion - Fin de forme - Eclaté
- 4- Précis - Intangible
- 5- Céléberrime
- 6- Allongons - Règle
- 7- Qui croît sur les cloisons
- 8- Époque - Savoir-faire
- 9- Néon - Soumises à un troisième labour
- 10- Lignée slave - Créature

VERTICALEMENT

- 1- Au plus haut point
- 2- Entrées en jeu
- 3- Simple
- 4- Défini - Se rendra - Tour
- 5- En les - Mises à l'écart
- 6- Ecarteur
- 7- Confirmés - Enzyme
- 8- Drame nippon - Personnel - Nolis
- 9- Sortent - Suit bis
- 10- Déportées - Sélénium

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

8		6	3				7	
		5	1	9		8		6
3	9			6				
			8				2	
5	7		6	2	4		1	9
	4				3			
			7			9	3	
9		2		3	6	7		
	3				2	6		4

Difficile

					7	9		
1	6				2	8		
9		5		3				
5			8					
	8	2	9		4	7	6	
					6			8
				8		2		5
		1	2				8	6
		3	6					

Moyen

			2				6	
		7		1		2		
5			9			7		3
			6		4		5	8
6				3				4
8	7		1		5			
3	2			6				7
		6		8		3		
	5				1			

Expert

				3		9		
		7			6		4	
3		9	4		5			
	6		3				1	
4								5
	2				7		9	
			6		3	8		4
	9		5			6		
		6		8				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

2	7	4	8	9	3	1	6	5
9	6	5	2	4	1	7	3	8
8	3	1	7	5	6	4	9	2
6	8	7	1	2	4	3	5	9
1	9	2	3	8	5	6	7	4
5	4	3	6	7	9	8	2	1
7	1	8	9	3	2	5	4	6
3	5	9	4	6	8	2	1	7
4	2	6	5	1	7	9	8	3

Difficile

3	1	7	6	9	5	2	4	8
9	2	4	7	1	8	6	5	3
8	6	5	2	4	3	1	7	9
6	5	1	4	3	9	8	2	7
7	3	8	5	2	6	4	9	1
2	4	9	1	8	7	3	6	5
1	7	2	3	5	4	9	8	6
5	8	3	9	6	2	7	1	4
4	9	6	8	7	1	5	3	2

Moyen

7	8	1	4	5	2	9	6	3
2	3	6	7	1	9	5	4	8
5	4	9	6	8	3	1	2	7
3	5	2	8	7	6	4	9	1
9	1	8	3	4	5	6	7	2
6	7	4	9	2	1	3	8	5
4	2	5	1	9	7	8	3	6
8	6	7	5	3	4	2	1	9
1	9	3	2	6	8	7	5	4

Expert

6	3	2	9	5	8	7	4	1
7	9	1	4	3	2	5	8	6
4	5	8	1	6	7	2	3	9
3	6	9	7	2	5	4	1	8
1	7	5	8	9	4	3	6	2
2	8	4	3	1	6	9	5	7
5	2	3	6	7	1	8	9	4
9	4	6	2	8	3	1	7	5
8	1	7	5	4	9	6	2	3

Art & culture

Ouverture en apothéose à Essaouira de la 20^{ème} édition du Festival des Andalousies Atlantiques

La Cité des Alizés s'est parée de mille lumières, jeudi soir, pour l'ouverture de la 20^e édition du Festival des Andalousies Atlantiques, qui s'est imposé, au fil des années, comme l'un des rendez-vous artistiques les plus prestigieux de la scène nationale et internationale.

Initiée par l'Association Essaouira-Mogador, cette manifestation musicale a attiré pour son coup d'envoi un large public de mélomanes venus découvrir les riches nuances de la musique andalouse, interprétée avec maestria par des artistes de diverses nationalités et confessions, dans un vibrant dialogue culturel et spirituel propre à l'esprit d'Essaouira dont les maîtres mots sont ouverture, tolérance et vivre-ensemble.

La cérémonie d'ouverture a été réhaussée par la présence du Conseiller de SM le Roi et Président fondateur de l'Association Essaouira-Mogador, André Azoulay, et d'éminentes personnalités marocaines et étrangères des sphères diplomatique, culturelle et artistique.

Dans une allocution d'ouverture, la secrétaire générale de l'Association Essaouira-Mogador, Kaoutar Chakir Benamara a souligné que le Festival des Andalousies Atlantiques incarne "un pont vivant entre les civilisations et un espace où se côtoient avec grâce les mémoires, les sensibilités et les talents du Maroc et d'ailleurs", rappelant que "ce rendez-vous ne se contente pas de revisiter les répertoires andalous, mais qu'il constitue un laboratoire vivant de rencontres, d'innovation et de transmission, où les artistes explorent de nouveaux horizons sonores tout en préservant l'essence d'un héritage séculaire".

"Cette édition s'inscrit dans une vision de pérennité et de transmission, où les jeunes générations rencontrent les maîtres de la musique andalouse pour perpétuer un patrimoine unique, symbole d'un héritage commun judéo-musulman", a-t-elle relevé, affirmant que "ce festival est le fruit d'un amour collectif pour une culture de paix, de respect et de fraternité".

Mme Chakir Benamara a, dans la foulée, mis en avant la



symbolique profonde d'Essaouira, "ville carrefour des cultures et des identités, laquelle continue de porter haut les valeurs d'un Maroc pluriel, ouvert sur le monde et fidèle à son histoire", ajoutant qu'"ici, chaque note jouée raconte une mémoire partagée et chaque voix porte un message d'unité et d'espérance".

Sur la scène principale aménagée dans la salle omnisports d'Essaouira, l'Orchestre Mohamed Larbi Lamrabet de Tanger, dirigé par Mohamed Laroussi a ouvert le bal de cette édition avec une interprétation magistrale d'une pièce d'introduction empreinte de richesse et de profondeur qui a su captiver le public dès les premières notes, établissant ainsi un lien intime entre les artistes et les mélomanes présents.

L'ensemble musicale a ensuite été rejoint par les artistes Hanae Touk, Dalila Meksoub, Souhaila Sahraoui et Hicham Dinar pour offrir à l'assistance une immersion des plus prestigieuses dans un répertoire d'exception des grands classiques d'"Al Ala" issus des écoles de Tétouan, Fès, Tanger, Marrakech, Chefchaouen et Ouezzane.

Revisitant par ailleurs les incontournables du grand Abdessadek Chekara, les artistes ont livré des interprétations d'une intensité rare, sublimant des cu-

vres emblématiques ayant marqué l'histoire de la musique arabo-andalouse.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur artistique du festival, Abdessalam Khaloufi, a fait savoir que la célébration de cette 20^e édition marque "vingt années d'une aventure artistique et humaine exceptionnelle, au cours desquelles nous avons construit une expérience pionnière dédiée au dialogue des arts, de leurs inspirations et de leurs racines partagées".

M. Khaloufi a, dans cette lignée, précisé que "ce festival se distingue par son identité unique, où les répertoires se croisent, les héritages s'écoulent et les sensibilités dialoguent", rappelant que l'événement ambitionne de continuer à valoriser la richesse des musiques du Maroc et leur dimension universelle.

De son côté, le Maestro Mohamed Laroussi, s'est dit "honoré de prendre part à cette édition spéciale qui célèbre deux décennies de fidélité à un patrimoine musical d'une profondeur inestimable", notant que "la scène d'Essaouira demeure un espace unique où les musiciens peuvent dialoguer, créer et transmettre, en portant haut les valeurs d'harmonie et de partage qui caractérisent la musique andalouse".

Il a également salué "l'engage-

ment constant de l'Association Essaouira-Mogador pour la valorisation des musiques du patrimoine marocain, et son rôle pionnier dans la préservation et la diffusion d'un art qui unit les peuples et transcende les frontières".

La programmation de cette 20^e édition, qui se poursuit jusqu'au 2 novembre, promet une richesse éclectique et innovante, avec à la clé plus d'une vingtaine de concerts qui offriront un panorama complet des musiques andalouses et marocaines, mettant à l'honneur jeunes talents et artistes confirmés, ainsi qu'une rétrospective du répertoire judéo-musulman du Maghreb sous la direction de Maxime Karoutchi.

Le festival intégrera également le grand Ballet Flamenco de l'Andalousie dirigé par Patricia Guerrero, tandis que des forums matinaux permettront de débattre et d'échanger sur "l'importance du lieu et du lien", piliers historiques de l'événement.

Le public retrouvera aussi Raymonde El Bedaoui, diva incontestée du festival, pour une cérémonie de clôture vibrante et festive, symbole de 20 ans de passion, de partage et de célébration de la diversité musicale de la Perle de l'Atlantique dans la plus pure tradition soufrite.

ABBA Tribute fait vibrer Casablanca lors d'une soirée haute en couleur

Casablanca a replongé, mercredi soir au Cinéma Ritz, dans la magie des années 70 lors d'un concert-hommage exceptionnel au légendaire groupe suédois du POP: ABBA.

Dans une salle comble, le spectacle d'ABBA Tribute, a transporté le public dans l'univers disco et coloré du quatuor mythique, à travers une mise en scène rythmée mêlant harmonies vocales impeccables, costumes étincelants et chorégraphies inspirées. Ce concert est bien plus qu'un simple spectacle : c'est un véritable voyage dans le temps, un hommage vibrant à la musique, à la joie et à la nostalgie d'une époque dorée.

Le concert s'est ouvert sur une version explosive du titre "Voulez-Vous", déclenchant dès les premières mesures une vague d'enthousiasme dans la salle. Portés par la rythmique entraînante et les voix puissantes des deux chanteuses Julia Berger et Eveline Armina Haverlag, les spectateurs se sont levés d'un seul mouvement pour chanter et danser. L'ambiance n'est ensuite jamais retombée, chaque morceau devenant un moment de communion entre la scène et le public.

Les artistes ont enchaîné les tubes emblématiques du groupe, de "Mamma Mia" à "Take a Chance on



Me", en passant par "Gimme! Gimme! Gimme!", "Super Trouper", "Money, Money, Money" et le mythique "Dancing Queen", repris en chœur par toute la salle. Le point culminant de la soirée a été atteint avec "The Winner Takes It All", interprété avec une intensité bouleversante, dans un moment suspendu empreint d'émotion et de nostalgie.

Dans une atmosphère festive et lumineuse, les spectateurs, tous âges

confondus, certains vêtus de tenues pailletées rappelant l'âge d'or du disco, ont vibré au rythme des refrains légendaires d'un groupe dont la musique traverse les époques. Les applaudissements nourris, les lumières tournoyantes et la complicité des artistes ont fait du Cinéma Ritz un véritable dancefloor, où Casablanca a dansé, chanté et célébré la joie simple de la musique.

"C'était un immense bonheur de ressentir, pour la première fois, l'énergie du public marocain. Chanter ABBA, c'est transmettre de la joie et du partage, et ce soir, Casablanca nous a offert un accueil inoubliable", a confié, dans une déclaration à la presse, Julia Berger, chanteuse du ABBA Tribute.

De son côté, la chanteuse Eveline Armina Haverlag, a souligné que "ce concert n'est pas seulement un hommage, c'est une véritable célébration de la musique, de la liberté et de la bonne humeur des années 70. Le public marocain a cette chaleur qui rend chaque chanson encore plus vivante".

L'organisatrice de l'événement, Zineb Zaher, s'est réjouie du succès de cette soirée : "Nous voulions offrir au public casablancais un spectacle de haut niveau, fidèle à l'esprit d'ABBA et à la qualité des grandes productions internationales. Ce concert s'inscrit dans notre démarche de faire rayonner Casablanca comme une scène culturelle ouverte sur le monde".

Produit par Underground, ce rendez-vous s'inscrit dans la continuité d'une série de concerts internationaux accueillis à Casablanca, visant à offrir au public marocain des spectacles de haut niveau célébrant les plus grandes légendes de la scène mondiale.

FCMT 2025: Dix jeunes réalisateurs méditerranéens défendent leurs projets aux Ateliers de Tétouan

Dix jeunes réalisateurs créatifs originaires du bassin méditerranéen ont défendu, mercredi, leurs projets cinématographiques devant un jury international dans le cadre du programme "Ateliers de Tétouan".

Dédiés au soutien des projets de longs métrages de fiction et documentaires, ces ateliers, qui en sont à leur troisième édition, sont organisés en marge de la 30^e édition du Festival du cinéma méditerranéen de Tétouan (FCMT).

Conçu comme une initiative phare du festival, ce programme accompagne la création cinématographique en offrant une plateforme de formation, de mise en réseau et de développement artistique. Cette année, 10 projets y ont été retenus parmi 138 candidatures, à l'issue d'un processus de sélection rigoureux mené par des professionnels et experts du cinéma.

Cette initiative constitue une étape supplémentaire dans le parcours des jeunes créateurs en quête de reconnaissance dans le monde du cinéma. Elle vise à favoriser les échanges professionnels et artistiques entre les jeunes talents des pays méditerranéens, en présence de personnalités influentes du monde du cinéma et de la culture.

Les participants sont répartis en deux

catégories. Dans la catégorie "Documentaires" figurent Leila Albayaty (France), Ayoub Boudadi (Maroc), Aurélie Makdessi (France) et Fulgencio Martínez (Espagne), tandis que dans la catégorie "Fiction", les participants sont Yassine Fennane (Maroc), Ines Ben Othman (Tunisie), Hamza Atifi (Maroc), Yilmaz Özgül (Turquie), Kenza Tazi (Maroc) et Essam Hayder (Egypte).

Le jury est, par ailleurs, composé de Layaly Badr (Palestine, Jordanie), écrivaine et scénariste, spécialiste de la narration pour le cinéma, Mohamed Nouredine Afaya (Maroc), écrivain et universitaire, dont les travaux explorent la création artistique et la transmission culturelle, Christoph Thoke (Allemagne), producteur reconnu pour ses coproductions internationales et son engagement dans la formation cinématographique, et Ignacio Vuelta (Espagne), réalisateur et producteur, actif dans le développement de projets audiovisuels et la formation de jeunes talents.

Les deux jeunes réalisateurs marocains Ayoub Boudadi et Kenza Tazi retenus, ont bénéficié, dans le cadre du festival, d'une formation visant à renforcer leurs compétences dans la présentation et la défense de projets artistiques devant des jurys spécialisés.

Cette formation a notamment porté sur les techniques de persuasion, de synthèse et de communication, ainsi que sur le renforcement de la confiance en soi, en vue d'obtenir soutien et financement. Ils ont présenté chacun un projet de long métrage abordant des questions de société au Maroc.

Dans une déclaration à la MAP, Mohamed Nouredine Afaya a souligné que ces ateliers représentent "une expérience stimulante qui confirme la volonté du festival d'ancrer des choix esthétiques et intellectuels donnant au cinéma sa véritable dimension créative", précisant que cette édition a permis de sélectionner des projets préparés de manière professionnelle, tant par la complexité de leurs sujets que par la qualité du tri opéré.

Il a ajouté que ces ateliers constituent une expérience riche, utile et unique, qui affirme une fois de plus que le cinéma demeure un champ d'avenir.

"Les gens continuent à voir dans le cinéma un véritable moyen de transformer la réalité et de tisser des liens humains, afin de redonner à l'homme son humanité dans un monde souvent marqué par la dureté et la violence," a-t-il noté, relevant que ces ateliers sont une "pépinière de nouveaux talents, qui épatent le public par des idées

novatrices".

La scénariste Layaly Badr a, pour sa part, salué ces ateliers, estimant qu'ils "encouragent les jeunes à parler de leurs films et à bénéficier des retours de professionnels et d'experts, afin d'identifier les points forts de leurs projets et les aspects à améliorer".

Elle a ajouté que les Ateliers de Tétouan soutiennent les nouveaux regards cinématographiques en leur permettant de présenter des visions inédites.

De son côté, Abdellatif El Bazi, représentant de la direction du festival, a souligné que la cinéphilie ne se limite pas à regarder, commenter et écrire sur les films, mais atteint son sommet lorsqu'elle encourage la production et la création cinématographique.

C'est dans cet esprit, a-t-il ajouté, qu'est née l'idée de créer les Ateliers de Tétouan, afin d'offrir aux jeunes l'opportunité de présenter leurs projets et de se rapprocher des professionnels du cinéma. M. El Bazi a, en outre, relevé que cette troisième édition des Ateliers de Tétouan a donné un rayonnement supplémentaire au festival, en permettant aux jeunes créateurs de rencontrer des cinéastes, des critiques et des producteurs, des acteurs essentiels à la concrétisation de leurs idées artistiques.

XI.

En effet, c'est un secret terrible, et je dois sentir en mon cœur une grande reconnaissance pour l'homme qui n'a pas craint de me le confier ! Vous m'estimez donc bien, Lélia, et il vous estime donc bien aussi, pour que ce secret soit venu de lui à moi en si peu de temps ? Eh bien ! voilà qu'un lien sacré est établi entre nous trois, un lien dont j'ai frayeur pourtant, je ne vous le dissimule pas, mais que je n'ai plus le droit de dénouer.

Malgré toutes vos précautions oratoires, Lélia, je n'ai pu m'empêcher d'être écrasé. Quand je me suis souvenu qu'une heure avant le moment où je lisais cela, j'avais vu cet homme presser votre main, votre main que je n'ai jamais osé toucher et que je ne vous ai encore vue offrir à nul autre que lui, j'ai senti comme un froid de glace qui me tombait sur le cœur. Vous, faire alliance avec cet homme flétri ! Vous angélique, vous adorée à genoux, vous la sœur des blanches étoiles, je vous ai supposée un instant la sœur d'un... ! Je n'écirai pas ce mot. — Et voilà que maintenant vous êtes plus que sa sœur ! Une sœur n'eût fait que son devoir en lui pardonnant. Vous vous êtes faite volontairement son amie, sa consolation, son ange ; vous avez été vers lui, vous avez dit : « Viens à moi, toi qui es maudit, je te rendrai le ciel que tu as perdu ! Viens à moi qui suis sans tache, et qui cacherai tes souillures, avec ma main que voici ! » Eh bien ! vous êtes grande, Lélia, plus grande encore que je ne pensais. Votre bonté me fait mal, je ne sais pourquoi ; mais je l'admire, mais je vous adore. — Ce que je ne puis supporter, c'est que cet homme, que je hais et que je plains, ait osé toucher la main que vous lui avez offerte ; c'est qu'il ait eu l'orgueil d'accepter votre amitié, votre amitié sainte que les plus grands hommes de la terre imploreraient humblement s'ils connaissaient ce qu'elle vaut. Trenmor l'a reçue, Trenmor la possède, et Trenmor ne vous parle pas le front dans la poussière ; Trenmor se tient debout à vos côtés, et traverse avec vous la foule étonnée, lui qui cinq ans a traîné le boulet côte à côte avec un voleur ou un parricide !... Ah ! je le hais ! mais je ne le méprise plus, ne me grondez pas !

Quant à vous ! Lélia, je vous plains, et je me plains aussi d'être votre disciple et votre esclave. Vous connaissez beaucoup trop la vie pour être heureuse ; j'espère encore que le malheur vous a agrie, que vous exagerez le mal ; je repousse encore cette accablante insinuation de votre lettre : — que les meilleurs parmi les hommes sont les plus vains, et que l'héroïsme est une chimère !

Tu le crois, pauvre Lélia ! pauvre femme ! tu es malheureuse, je t'aime !

XII.

Trenmor n'avait qu'un moyen de mériter mon amitié : c'était de l'accepter, et il l'a fait. Il n'a pas craint de se fier à mes promesses, il n'a pas cru que cette générosité



serait au-dessus de mes forces. Au lieu d'être humble et craintif devant moi, il est calme, il se repose sur ma délicatesse, il n'est pas sur la défensive, et ne suppose pas que je puisse l'humilier et lui faire sentir le poids de ma protection. Vraiment, cet homme a l'âme noble et grande, et nulle amitié ne m'a plus flattée que la sienne.

Jeune orgueilleux, car c'est vous qui l'êtes ! osez-vous bien vous élever au-dessus de cet homme que la foudre a renversé ? Parce qu'il a été entraîné par la fatalité, parce que, né sous une étoile funeste, il s'est égaré à travers les écueils, vous lui reprochez sa chute, vous vous détournez de lui alors que, sanglant et brisé, vous le voyez sortir de l'abîme ! Ah ! vous êtes du monde, vous ! Vous partagez bien ses inexorables préjugés, ses égoïstes vengeances ! Quand le pécheur est encore debout, vous le tolérez encore ; mais sitôt qu'il est à terre, vous le foulez aux pieds, vous ramassez les pierres et la boue du chemin pour faire comme fait la foule, pour qu'en voyant votre cruauté les autres bourreaux croient à votre justice. Vous auriez peur de lui montrer un peu de pitié, car on pourrait l'interpréter mal, et croire que vous êtes le frère ou l'ami de la victime. Et si l'on supposait que vous êtes capable des mêmes forfaits, si l'on disait de vous : « Voyez cet homme qui tend la main au proscrit ; n'est-il point son compagnon de misère et d'infamie ? » Oh ! plutôt que de faire dire cela, lapidons le proscrit

; mettons-lui notre talon sur la figure, achevons-le ! Apportons notre part d'insulte parmi la foule qui le maudit. Quand la charrette hideuse emporte le condamné à l'échafaud, le peuple se rue à l'entour pour accabler d'outrages ce reste d'homme qui va mourir. Faites comme le peuple, Sténio ! Que dirait-on de vous dans cette ville où vous êtes étranger comme nous, si l'on vous voyait toucher sa main ? On penserait peut-être que nous avez été au bain avec lui ! Plutôt que de vous exposer à cela, jeune homme, fuyez le maudit ! L'amitié du maudit est dangereuse. L'ineffable plaisir de faire du bien à un malheureux est trop chèrement acheté par les malédictions de la foule. Est-ce votre calcul ? est-ce votre sentiment, Sténio ?

N'avez-vous pas pleuré chaque fois que vous avez lu l'histoire de cette jeune fille qui, voyant marcher à la mort un illustre infortuné, fendit la presse des curieux indifférents, et ne sachant quel témoignage d'intérêt lui donner, pauvre et simple enfant qu'elle était, lui offrit une rose qu'elle avait à la main, une rose pure et suave comme elle, une rose que son amant peut-être lui avait donnée, et qui fut le seul, le dernier témoignage d'affection et de pitié que reçut un prince marchant au supplice ? N'êtes-vous pas touché aussi, dans la sublime histoire du lépreux d'Aoste, de l'action naturelle et simple du narrateur qui lui tend la main ? Pauvre lépreux, qui n'avait pas touché

la main de son semblable depuis tant d'années, qui eut tant de peine à refuser cette main amie, et qui pourtant la refusa dans la crainte de l'infester de son mal !...

Pourquoi donc Trenmor aurait-il repoussé la mienne ? Le malheur est-il donc contagieux comme la lèpre ? Eh bien, soit ! que la réprobation du vulgaire nous enveloppe tous deux, et que Trenmor lui-même soit ingrat ! j'aurai pour moi Dieu et mon cœur, n'est-ce pas bien plus que l'estime du vulgaire et la reconnaissance d'un homme ? Oh ! donner un verre d'eau à celui qui a soif, porter un peu de la croix du Christ, cacher la rougeur d'un front couvert de honte, jeter un brin d'herbe à une pauvre fourmi que le torrent ne dédaigne pas d'engloutir, ce sont là de minces bienfaits ! Et pourtant l'opinion nous les interdit ou nous les conteste ! Honte à nous ! nous n'avons pas un bon mouvement qu'il ne faille comprimer ou cacher. On apprend aux enfants des hommes à être vains et impitoyables, et cela s'appelle l'honneur ! Malédiction sur nous tous !

Eh bien ! si je vous disais que, loin de considérer ma conduite comme un acte de miséricorde, j'éprouve pour cet homme une sorte de respect enthousiaste ! Si je vous disais que tel que le voilà, brisé, flétri, perdu, je le trouve plus haut placé dans la vie morale qu'aucun de nous ! Savez-vous comment il a supporté son malheur ? Vous vous seriez tué, vous ; certes, avec votre fierté, vous n'eussiez pas accepté le châtiement, de l'infamie. Eh bien ! il s'est soumis, il a trouvé que le châtiement était juste, qu'il l'avait mérité, non pas tant pour son crime que pour le mal qu'il avait fait à son âme durant le cours de plusieurs années. Et puisqu'il avait mérité ce châtiement, il a voulu le subir. Il l'a subi. Il a vécu cinq ans, fort et patient, parmi ses abjects compagnons. Il a dormi sur la pierre à côté du parricide, il a supporté le regard des curieux ; il a vécu cinq ans dans cette fange parmi ces bêtes féroces et venimeuses ; il a subi le mépris des derniers scélérats et la domination des plus lâches espions. Il a été forcé, cet homme qui avait été si riche et si voluptueux, cet homme d'habitudes raffinées et de caprices despotiques ! Celui qui volait sur les flots entouré de femmes, de parfums et de chants, dans sa gondole rapide ; celui qui fatiguait de ses courses folles et aventureuses les plus beaux chevaux de l'Arabie, celui qui avait dormi sous le ciel de la Grèce comme Byron, cet homme qui avait épuisé la vie de luxe et d'excitation sous toutes ses faces, il a été se retremper, se rajeunir et se régénérer au bain ! Et cet égout infect, où trouvent encore moyen de se pervertir le père qui a vendu ses filles et le fils qui a empoisonné sa mère, le bain, d'où l'on sort défiguré et rampant comme les bêtes, Trenmor en est sorti debout, calme, pâle comme vous le voyez, mais beau encore comme la créature de Dieu, comme le reflet que la Divinité projette sur le front de l'homme purifié.

(A suivre)

RANCH ADAROUCH
Société Anonyme au capital
social de 420.000.000,00 de
Dirhams

Siège social : Rabat - Angle
Avenue d'Alger et Rue de
Settat n° 2 - 1er étage
RC Rabat n° 21051 -
LF n° 03301179

Augmentation du capital
social

Au terme de l'Assemblée
Générale Extraordinaire du
30 septembre 2025 de la so-
ciété « Ranch Adarouch S.A », les actionnaires ont décidé
ce qui suit :

- L'augmentation du capital
social de Soixante Huit Mil-
lions Cinq Cent Mille
(68.500.000,00) Dirhams par
incorporation de la quasi-to-
talité du compte courant
d'actionnaire détenu par O
CAPITAL GROUP S.A sur la
Société, pour porter le capi-
tal social de Trois Cent Cin-
quante et Un Millions Cinq
Cent Mille (351.500.000,00)
Dirhams à Quatre Cent
Vingt Millions

(420.000.000,00) Dirhams di-
visé en Quatre Millions
Deux Cent Mille (4.200.000)
actions de Cent (100) Di-
rhams de valeur nominale
chacune, par l'émission de
Six Cent Quarante Vingt Cinq
Mille (685 000) actions nou-
velles de Cent (100) Dirhams
de valeur nominale ;
- La constatation de la réali-
sation définitive de l'aug-
mentation de capital ;
- La modification de l'article
6 « capital social » des Statuts.
Le dépôt légal et la déclara-
tion modificative ont été ef-
fectués auprès du greffe du
tribunal de commerce de
Rabat le 23 octobre 2025 sous
le numéro 9622.

N° 7711/PA

Royaume Du Maroc
Ministère De L'intérieur
Région casablanca settat
Province De Settat
Cercle De Ben Ahmed
chamalia
Caidat Des Maar If Et
Od Mhamed

Commune M'garto
Avis D'appel D'offres
Ouvert N°05 / 2025
(Séances Publique)

MERCREDI 26/11/2025 A
11 H Il Sera Procédé Dans
Le Bureau Du Président De
La Commune De M'garto,
A L'ouverture Des Plis Re-
latifs A L'appel D'offres Sur
Offres De Prix Pour L'affer-
mage Des Souks Hebdo-
madaires Arbiae M'garto Et
Khmis Bir M'rah Pour Une
Durée De 12 Mois (Du 1er
Janvier 2026 Au 31 Décem-
bre 2026)

- Le Dossier D'appels D'of-
fres Peut Etre Retire Au
Siege De La Commune De
M'garto Service De La
Régie Communale.

- Il Peut Aussi Etre Té-
léchargé A Partir Du Portail
Des Marchés Publics A
L'adresse Suivante
www.Marchéspublics.Gov.
Ma

- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au service

recette de la commune .

- Soit Les envoyer , par
courrier recommandé avec
accusé de réception , au bu-
reau précité ,
- Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'
Appel d'Offres au début de
la séance et avant l'ouver-
ture des plis .
- Soit les déposer par cour-
rier électronique dans le
portail des Marchés PU-
BLICS .

- Le Cautionnement Provi-
soire Est Fixé A Une Somme
de 4000 dhs .

• Le Contenu Ainsi Que La
Présentation Des Dossiers
Des Concurrents Doivent
Etre Conformés Aux Dispo-
sitions Du Décret N° 2- 22
- 431 RELATIF AUX
MARCHES PUBLICS.

• Les Pièces Justificatives À
Fournir Sont :

1- Dossier Administratif
Comprenant :
a- Déclaration Sur L'hon-
neur
b- Demande De Location

Selon Caneva Mis A La Dis-
position Des Concurrents.
c- Le Statut POUR PER-
SONNES MORALES

d- Copie du cahier de
charge signé " LU ET PA-
RAPHE "

e- Copie de règlement de
consultation

f- Attestation Du Percepteur
Du Lieu D'imposition Déliv-
rée Depuis Moins D'un
An, Mentionnant Que L'in-
térêt Est En Situations
Fiscales Régulières.

g- Attestation de la caution
provisoire

h- Montant de 3 mois de lo-
cation d'avance .

i- Une Photocopie Légalisée
De La Carte D'identité Na-
tionale pour personne phy-
sique

j- La Ou Les Pièces Justi-
fiant Les Pouvoirs Confé-
rés A La Personne Agissant Au
Nom Du Concurrent

2--DOSSIER FINANCIER

A - Acte d'engagement In-
diquant La Partie Du Souk
A Louer, Le Montant De Lo-

cation Propose Par Le
Concurrent. Cet Engage-
ment Doit Etre Remis Dans
Un Plis Celle Portant La Men-
tion « OFFRE FINAN-
CIERE ».

Nb : Les Concurrents Non
Installés Au Maroc Doivent
Fournir L'équivalent De La
Pièce Visée Au Paragraphe
(D) Ci-Dessus. Et A Défaut,
Une Déclaration Faite De-
vant Une Autorité Judi-
ciaire Ou Administrative,
Un Notaire Ou Un Orga-
nisme Professionnel Quali-
fié Lorsque Le Let
Document N'est Pas Déliv-
ré Par Leur Pays D'ori-
gine.

3- Dossier Technique Com-
prenant :

-Une Note Indiquant Les
Moyens Humains Et Tech-
niques Que Le Concurrent
Envisage Pour La Gestion
Du Bien Ou Du Service
Pendant La Durée De L'af-
fermage.

N° 7712/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'éducation nationale et du sport
Académie régionale d'éducation & de formation
Région Sous-Massas
Direction provinciale de Taroudant

AVIS APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX
N°: 09/2025/BG en Lot unique
« Séance publique »

Le 24/11/2025 à 10H00 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Sous-Massas à Taroudant, Route Marrakech Lamhaya (BP 04) Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix national sur offres de prix n° : 09/2025/BG en Lot unique pour :

OBJET	Montant de l'estimation ttc	Cautionnement provisoire
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SPORT DE PROXIMITÉ DANS LA COMMUNE LAMHAYA, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF SOUSS MASSA A TAROUDANT	999 756,00 DH (TTC) NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE SIX DHS TTC	15 000,00 DH QUINZE MILLE Dirhams

Le certificat de qualification et de classification demandé (ou une copie conforme à l'original), conformément au tableau ci-dessous :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSE
A	A2	4

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.

- La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de consultation.

N° 7707/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'intérieur
Province de Khénifra
Cercle d'Oulmès
Caidat de Tiddas
Commune de Tiddas
N°: 14/2025/RR/1

Avis d'appel d'offre ouvert N°/01
Séance publique

Le vendredi 28 novembre 2025 à 10 h 00 mn, il sera procédé dans le bureau de réception le président de la Commune de Tiddas à l'ouverture de plis relatif à l'appel d'offre sur offre des prix pour : AFFERMAGE DU SOUK EL-HEDJMA ALAIRE DH TIDDAS Du 01/01/2026 au 31/12/2026.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du service de recettes de la Commune Rurale de Tiddas ou être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le prix estimé est de 54 100,00dh (Cinquante quatre mille cent dix-huit dirhams) et 00 cts) pour l'année 2026.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 2 000,00 dirhams (deux mille dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 25 et 27 du décret n° 349-12-2 du 08 jomada oula 1436 (20 mars 2013) relatives à leur contenu et leur gestion. Lequel a été modifié par le décret n° 2-22-431 pris le 15 Shaaban 1444, correspondant au 8 mars 2023, relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service recettes de la Commune Rurale de Tiddas
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit soumissionner électronique au portail des marchés public de l'état www.marchespublics.gov.ma

I- Dossier Administratif :

- a) Déclaration sur l'honneur.
- b) La caution provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire.

• **Pour l'attributaire du marché :**

- c) Les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.
- d) L'attestation des perceptions du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an.
- e) L'attestation délivrée depuis moins d'un an pour la C.N.S.S.
- f) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

• **Police d'assurance sur la responsabilité civile.**

N.B : les attestations visées aux paragraphes C.D et F ne sont pas exigées aux concurrents non installés au Maroc.

II- Dossier technique :

« Une note indiquant les moyens humains, matériels et techniques du concurrent le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à exécuter desquelles il a participé.

III- Dossier additif :

comportant les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres C.P.S et règlement Offres financières :

- 1- copie de C.I.N.
- 2- engagement de la propriété du souk hebdomadaire.
- 3- Engagement de souscription d'une police d'assurance civile.

Toutes les attestations des concurrent doivent être légalisées.

IV- Offre financière :

- 1- L'acte d'engagement.
- 2- Bordereau des prix détaillé estimatif.

Toutes les attestations des concurrent doivent être légalisées.

N° 7710/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'éducation nationale et du sport
Académie régionale d'éducation & de formation
Région Sous-Massas
Direction provinciale de Taroudant

AVIS APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX
N°: 10/2025/BG en Lot unique
« Séance publique »

Le 24/11/2025 à 11H00 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Sous-Massas à Taroudant, Route Marrakech Lamhaya (BP 04) Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix national sur offres de prix n° : 10/2025/BG en Lot unique pour :

OBJET	Montant de l'estimation ttc	Cautionnement provisoire
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SPORT DE PROXIMITÉ DANS LA COMMUNE TIGOUGA, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF SOUSS MASSA A TAROUDANT	999 990,00 DH (TTC) NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX DHS TTC	15 000,00 DH QUINZE MILLE Dirhams

Le certificat de qualification et de classification demandé (ou une copie conforme à l'original), conformément au tableau ci-dessous :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSE
A	A2	4

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.

- La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de consultation.

N° 7708/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'éducation nationale et du sport
Académie régionale d'éducation & de formation
Région Sous-Massas
Direction provinciale de Taroudant

AVIS APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX
N°: 11/2025/BG en Lot unique
« Séance publique »

Le 24/11/2025 à 12H00 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Sous-Massas à Taroudant, Route Marrakech Lamhaya (BP 04) Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix national sur offres de prix n° : 11/2025/BG en Lot unique pour :

OBJET	Montant de l'estimation ttc	Cautionnement provisoire
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SPORT DE PROXIMITÉ DANS LA COMMUNE TINZERTTE, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF SOUSS MASSA A TAROUDANT	999 840,00 DH (TTC) NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE HUIT CENT QUARANTE DHS TTC	15 000,00 DH QUINZE MILLE Dirhams

Le certificat de qualification et de classification demandé (ou une copie conforme à l'original), conformément au tableau ci-dessous :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSE
A	A2	4

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.

- La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de consultation.

N° 7709/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DBM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT INTERNATIONAL
N°12/2025/BG**

Le 26/11/2025 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix concernant :

Achat de matériel et mobilier de bureau destinés à l'équipement des postes de commandement : Cercle Aguelmouss, Caïdats : Oum Ishaq, Tighassaline, Ait Rbiah, Moha Ou Hammou

Zayani, Aguelmam Azegza, Kaf Nsour et 1ère, 2ème, 3ème et 4ème annexes administratives à la ville de Khénifra - Province de Khénifra.

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

- Le Maître d'ouvrage : M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 28 000,00 (vingt-huit mille) dirhams.

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 435 500,00 (un million quatre cent trente-cinq mille cinq cent) dirhams TTC.

- N.B : Le présent appel d'offres est réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34, 135 et 141 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, et de l'arrêté du ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

- Les concurrents doivent

déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- les prospectus, notices et catalogues exigés par le

dossier d'appel d'offres pour les articles n°s 18, 19 et 20 du bordereau des prix doivent être déposés au Service des Marchés au Secrétariat Général, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au Président de la commission d'ouverture des plis.

N.B :

Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 43 du décret 2-22-431 précité, il est exigé de :

- Produire Les échantillons relatifs aux articles : 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 16 du bordereau des prix.

N° 7721/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DBM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°03/2025/FDR**

Le 26/11/2025 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix concernant :

Achèvement des travaux de la voie de contournement du centre Juane Mass à la commune Aguelmam Azegza - Province de Khénifra

➤ Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

➤ Le Maître d'ouvrage : M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra

➤ Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30 000,00 (trente mille) dirhams.

➤ L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 557 180,00 (Un million cinq cent cinquante sept mille cent quatre-vingt) dirhams TTC.

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34, 135 et 141 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, et de l'arrêté du ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

➤ Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

➤ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

➤ Concernant le dossier technique :

- Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivrée par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau suivante :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
B	4	B1 et B3

N° 7719/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE SKHIRAT - TEMARA
COMMUNE D'AIN EL AOUA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° 18/2025

Le 25/11/2025 à 11h00 du matin, il sera procédé, au bureau de Mr le Président de la Commune d'Ain El Aouda, sis à l'avenue Mohammed VI à Ain El Aouda, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix pour «LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIES URBAINES A AIN EL AOUA».

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail électronique des marchés publics à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq Cent Mille dirhams (500 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Vingt-quatre millions sept cent mille huit cent soixante-huit dirhams toutes taxes comprises (24 701 868,00 DHs T.T.C.).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34 et 135 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les entreprises doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et Qualification suivante délivrée par le Ministère de l'Équipement dans le secteur suivant :

Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
B : TRAVAUX ROUTIERS ET VOIRIE URBAINE	B1 : Travaux de terrassements routiers courants	Classe I
	B6 : Assises traitées et enrobés à chaud	Classe I
	B11 : Travaux de dallage et bétonnage de la voirie urbaine	Classe I

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

N° 7713/PA

السلطة المغربية
وزارة التربية الوطنية
والتعليم العالي والبحث العلمي
ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION - REGION DE FES-MEKNES
DIRECTION PROVINCIALE DE MOULAY YACOB

**AVIS MODIFICATIF DE AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT INTERNATIONAL A MAJORATION
APPARU DANS LE JOURNAL LIBERATION N° 10630 DU 10/10/2025**

**LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS DE L'APPEL D'OFFRE
N° 07/EXP/2025/DPY EST REPORTEE DU 03/11/2025 AU 12/11/2025**

N° 7722/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'innovation

المملكة المغربية
وزارة التعليم العالي والبحث
العلمي والابتكار

**Appel d'offres ouvert national sur offres de prix
N°71UH2C/2025
(Séance publique)**

Le 24/11/2025 à 09h00, il sera procédé à la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP. 9167, Mers Sultan, Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N°71UH2C/2025, relatif aux « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BATIMENTS DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE MOHAMMEDIA EN LOT UNIQUE ».

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma

- L'estimation du Lot : 3 046 008,00 DHS TTC (Trois Millions Quarante Six Mille Huit Dirhams TTC).
- Le cautionnement provisoire pour ce lot est fixé à : 45 000,00DHS (Quarante Cinq Mille Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des offres électroniques des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles n°30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) fixant les conditions et les formes de passation des marchés publics

- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

-Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 10 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

-Le certificat de qualification et de classification :

Secteur	Qualification exigée	Classe
A	A.5	4

Il est prévu une visite des lieux le 17/11/2025 à 11h00 à l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique Mohammedia.

N° 7720/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE DE SKHIRAT - TEMARA
COMMUNE DE AIN EL AOUA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 19/2025

Le 27/11/2025 à 11h00, il sera procédé dans le bureau du président de la commune D'AIN EL AOUA sis au boulevard MOHAMED VI, au Centre Ain El Aouda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix concernant : TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DU BD MOHAMMED VI SUR 3,9 KM A AIN EL AOUA : AMENAGEMENT D'UNE FONTAINE LUMINEUSE.

Le dossier de l'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Neuf Cent Trois Mille Vingt DIRHAMS Toutes Taxes Comprises (1 903 020,00 DHS TTC)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente-huit mille DIRHAMS (38 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les entreprises doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et Qualification suivante délivrée par le Ministère de l'Équipement dans le secteur suivant :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
J : ELECTRICITE	4	J2. Travaux d'installation des équipements électriques et d'automatisme
B : Travaux routiers et voirie urbaine	5	B11. Travaux de dallage et bétonnage de la voirie urbaine

Les concurrents peuvent déposer les fiches techniques et les certificats exigés par le dossier d'appel d'offres au bureau d'ordre de la commune avant le 26/11/2025 à 16h30 min, ou séance tenante au président de la commission d'appel d'offre.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du Règlement de consultation.

N° 7718/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région Draa
Tafilelet

Province d'Errachidia
Cercle d'Arfoud
Commune Es-sifa
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° 07/2025

Le : 27/11/2025, à 10 Heures,
il sera procédé dans le bureau
du président de la commune
territoriale d'Es-sifa à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert national sur
offres des prix relatifs à
TRAVAUX DE BRANCHE-
MENT 2[°] ET 1[°] CATEGORIE
DESTINEE A ALIMENTER
LES RESEAUX D'ECLAIRAGE
PUBLIC AUX DIVERS ROUTES
RELIANT LES KSOUR DE LA C.T. ES-
SIFA. (1ère tranche)
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés publics
accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à la
somme de : 1 871 396,62 DHS
(Un million huit cent soixante
et onze mille trois cent quatre-
vingt-seize dirhams et
soixante-deux centimes)
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de : 37
000,00 DHS (trente-sept mille
DIRHAMS)
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents doivent
être conformes aux dispositions
des articles 30 à 34 du
décret n°2-22-431 du 15
Chaabane 1444 (08 mars
2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer
leurs plis par voie électronique
dans le portail des
marchés publics accessible à
l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues à
l'article 4 du règlement de la
consultation.

N° 7726/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT
PRÉSCOLAIRE ET DES
SPORTS
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION ET DE
FORMATION
DE LA REGION DE CASABLANCA
SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE
AIN SEBAA HAY
MOHAMMADI
APPEL D'OFFRES OUVERT
NATIONAL SUR OFFRE
DES PRIX

02/INV/TR/S/2025
Le 24/11/2025 à 10h00 il sera
procédé dans la Salle de Réunion
au siège de la direction
provinciale Aïn Sebba Hay
Mohammadi sise à Angle
Emile Zola et rue l'Aïne à
Casablanca, à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offres
ouvert national sur offres de
prix n° 02/INV/TR/S/2025
du 24/11/2025 pour les TRAVAUX
DE CONSTRUCTION DES QUATRES (4)
TERRAINS DE PROXIMITÉ EN GAZON
SYNTHÉTIQUE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES DÉPENDANT DE LA DIRECTION
PROVINCIALE AIN SEBAA HAY MOHAMMADI
RELEVANT DE

L'AREF CASA-SETTAT EN
QUATRE (4) LOTS:
LOT N°1 : TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN
TERRAIN DE PROXIMITÉ
EN GAZON SYNTHÉTIQUE
AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT
SCOLAIRE : LYCEE QUALIFIANT IBNO
HANL
LOT N°2 : TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN
TERRAIN DE PROXIMITÉ
EN GAZON SYNTHÉTIQUE
AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT
SCOLAIRE : ECOLE PRIMAIRE IMAME
JAZOULI
LOT N°3 : TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN
TERRAIN DE PROXIMITÉ
EN GAZON SYNTHÉTIQUE
AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT
SCOLAIRE : LYCEE COLLEGIAT LAILA
ASMAA
LOT N°4 : TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN
TERRAIN DE PROXIMITÉ
EN GAZON SYNTHÉTIQUE
AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT
SCOLAIRE : LYCEE COLLEGIAT JAMAL
EDDINE KOFI
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir du
Portail des Marchés publics
accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des
prestations est fixée comme
suit :
Lot n°1 : L'estimation des
coûts des travaux est 972.084
.00 dirhams TTC (NEUF
CENT SOIXANTE-DEUX
MILLE QUATRE-VINGT-
QUATRE DIRHAMS).
Lot n°2 : L'estimation des
coûts des travaux est
971.796,00 dirhams TTC
(NEUF CENT SOIXANTE

ET ONZE MILLE SEPT
CENT QUATRE-VINGT-
SEIZE DIRHAMS).
Lot n°3 : L'estimation des
coûts des travaux est
971.796,00 dirhams TTC
(NEUF CENT SOIXANTE
ET ONZE MILLE SEPT
CENT QUATRE-VINGT-
SEIZE DIRHAMS).
Lot n°4 : L'estimation des
coûts des travaux est
973.320,00Dhs TTC (NEUF
CENT SOIXANTE-TREIZE
MILLE TROIS CENT VINGT
DIRHAMS).
• Le cautionnement provisoire
est fixé comme suit :
Lot n°1 : Montant du cautionnement
provisoire 19.000,00 Dirhams (DIX-
NEUF MILLE DIRHAMS).
Lot n°2 : Montant du cautionnement
provisoire 19.000,00 Dirhams (DIX-
NEUF MILLE DIRHAMS).
Lot n°3 : Montant du cautionnement
provisoire 19.000,00 Dirhams (DIX-
NEUF MILLE DIRHAMS).
Lot n°4 : Montant du cautionnement
provisoire 19.000,00 Dirhams (DIX-
NEUF MILLE DIRHAMS).
Le contenu de la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents doivent
être conformes aux dispositions
des articles 30 à 34 du
décret n°2-22-431 relatif aux
marchés publics.
Les concurrents doivent déposer

leurs dossiers par voie
électronique dans le portail
des marchés publics accessible
à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation.

N° 7727/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELMIM-OUED
NOUN
PROVINCE DE SIDI IFNI
CONSEIL PROVINCIAL
DE SIDI IFNI
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ
N° 013/2025/ BP

Le 14 Novembre 2025 à 10
heures 30 minutes, il sera
procédé, dans les bureaux du
Conseil Provincial de Sidi Ifni
sis à (Salle des réunions) sis à
Quartier AL FATEH VILLE
SIDI IFNI à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offres
ouvert simplifié, sur offres
des prix N° 013/2025/ BP
portant sur : Achats du Bon
niveau Des Equipements
D'eau Potable Des Douars
relevant du commune Mirelt
et commune Sbouya, Province
De Sidi Ifni.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés publics
accessible à l'adresse :

www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des
prestations établie par le maître
d'ouvrage est fixée à la
somme de neuf cent vingt-
sept mille cinq cent cinquante-
cinq dirhams et 60 centimes
(927 555,60dhs).
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de dix-
huit mille Dirhams (18 000,
00 dhs).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents doivent
être conformes aux dispositions
des articles 30 à 34 du
décret n° 2.22-431 relatif aux
marchés publics.
Les prospectus, notices ou
autres documents techniques
exigés par le dossier d'appel
d'offres doivent être déposés
au service des marchés du
conseil provincial de Sidi Ifni
au plus tard le jour ouvrable
précédant la date d'ouverture
des plis ou remis séance
tenante au président de la commission
d'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n°09 du règlement
de consultation.

N° 7728/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE SKHIRAT - TEMARA
COMMUNE D'AIN EL AOUA

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 15/2025

Le Président de la Commune d'Aïn El Aouda porte à la connaissance du public
que l'avis d'appel d'offres ouvert national N° 15/2025, relatif aux Travaux De
Construction De Deux Terrains De Proximité En Gazon Synthétique A La
Commune d'Aïn El Aouda, dont l'ouverture des plis est prévue le 13
novembre 2025 à 11h00, fait l'objet de la rectification suivante :

Rectification :

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement
de la consultation, au lieu de l'article 7.

N° 7723/PA

REGION CASABLANCA-SETTAT
PROVINCE D'EL JADIDA
CERCLE DE SIDI SMAIL
CAIDAT DOULED HAMDANE
C.T SI HSAIN BEN ABDERRAHMANE

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES N° 05/2025/SI HSAIN

Il porté à la connaissance du public que l'avis d'appel d'offres ouvert publié
au journal libération le 17 octobre 2025 numéro : 10636 est modifié comme
suit :

Au lieu de :

Secteur	Qualification	Classe Minimum
J	J5	J6
		4

Je dis :

Secteur	Qualification	Classe Minimum
J	J5	J6
		3

Le reste sans changement.

N° 7724/PA

Royaume du Maroc
Université Mohammed V de Rabat
Faculté des Sciences de l'Éducation



إعلان عن فتح مباراة لتوظيف أستاذ محاضر

تنظم كلية علوم التربية مباراة لتوظيف أستاذ محاضر (منصب واحد)، وذلك في 24 نونبر 2025، وذلك في التخصص التالي:

عدد المناصب	التخصص
01	Technologie de l'Éducation

شروط الترشح:

- تمتع بالمطابقة في وجه المعايير على شهادة الدكتوراه، أو دكتوراه الدولة، أو أية شهادة أخرى معترف بها معادلتها لهما في التخصصات المطلوبة؛
- أن يكون الترشح (أ) من جنسية مغربية، ويتوفر على السن القانوني لاجتياز المباراة؛
- ألا يقل عمر الترشح (ب) من 18 سنة ولا يتجاوز 45 سنة على الأكثر في فاتح يناير من السنة الجارية. ومن دون المواطنين الذين لا يتمتعون بحقوق السكن؛
- على الراغبين في اجتياز هذه المباريات التسجيل وجوبا عبر الرابط الإلكتروني:

<http://recrutement.enssup.gov.ma/>

وذلك قبل 19 نونبر 2025

موضوع المباراة:

تشمل المباراة على الاختيارين التاليين:

- اختيار أول: يتمحور حول تقييم شهادات الترشحين وأعمالهم؛
- اختيار ثان: عبارة عن مقابلة شفوية يعرض خلالها المترشح أمام لجنة المباراة مجموعة أعماله العلمية والبيداغوجية.

مطلب الترشح:

- توجب على المترشحين للتوظيف اجتياز الاختبار الشفوي الالتزام بوضع الوثائق التالية، لدى مصلحة الشؤون الإدارية لكلية علوم التربية المكتبة بشارع محمد بن عبد الله الركراكي مدينة العرفان من ب. 6211 الرباط. ذلك قبل اجتياز الاختبار الشفوي؛
- طلب خطي موجه إلى عميد كلية علوم التربية يحمل اسم وعنوان وعنايت المترشح، مع توقيعه بنوي، والالتزام إلى التخصص المطلوب؛
- ترخيص رسمي وباتري لاجتياز المباراة المطلوب فقط بالنسبة للمترشحين للتعيين لتلك الوظيفة العمومية؛
- ترخيص رئيس الحكومة بالنسبة للمترشحين الذين تجاوزوا حد سن التوظيف؛
- نسخة من شهادة الدكتوراه أو دكتوراه الدولة أو أية شهادة أخرى معترف بها معادلتها لهما
- نسخة من قرار المعادلة بالنسبة لشهادات الدكتوراه للسلمة من طرف الجامعات الأجنبية؛
- نسخة من المؤهلات الحاصل عليها؛
- نسخة واحدة من بطاقة التعريف الوطنية؛
- نسخة من أطروحة الدكتوراه (نسخة ورقية)؛
- نسخة من السيرة الذاتية للمترشح؛
- نسخة ورقية من مجموع أعمال البحث المنجزة بصفة شخصية أو بالتعاون (مقالات، مؤلفات، دراسات مؤلفها)؛
- تصريح بالتشرف موقع بقر من خلاله المترشح بصحة المعلومات المدلى بها ضمن ملف ترشيحه.

الإعلان عن النتائج الأولية والنهائية

- يتم نشر لائحة المترشحين المؤهلين لاجتياز المقابلة الشفوية عبر بوابة التشغيل العمومي www.emploi-public.ma ويعتبر هذا النشر بمثابة استدعاء للمترشحين المؤهلين لاجتياز اختبار المقابلة الشفوية؛
- يتم نشر النتائج النهائية للمباراة عبر نفس البوابة.

المترشحون التاجعون بصفة نهائية في المباراة مدعوون لإتمام ملفاتهم الإدارية اللازمة لإتمام مسطرة التوظيف.



كلية علوم التربية - شارع محمد بن عبد الله الركراكي مدينة العرفان من ب. 6211 الرباط - الهاتف: 05.37.77.42.89 - الفاكس: 05.37.77.42.78 / 05.37.77.42.79 / 05.37.77.42.89 - Site Web: www.enssup.gov.ma

N° 7725/PA

LE QUOTIDIEN
«SARL AU»
AU CAPITAL DE :
100 000,00 DHS
SIEGE SOCIAL : Mag. N°8
et N°9 RDC Imm. C Opération
BAB FTOUH AL
AZOUZIA MARRAKECH
Avis liquidation :
Suivant le rapport de liquidateur en date du 31/08/2023, enregistré à Marrakech le 18/10/2025 et N°9 RDC Imm. C Opération
L'associé unique approuve et accepte : La liquidation définitive de ladite société. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Marrakech le 29/10/2025 sous le N° 184262, RC N° 87897.
N° 7732/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection sociale
Direction Régionale de Casa - Settat
Délégation HAY HASSANI
Avis d'appel d'offres ouvert simplifié n° 18/2025

Le 12/11/2025 à 10H, il sera procédé, dans les bureaux de la délégation du ministère de la Santé et de la protection sociale à la préfecture d'arrondissement Hay Hassani sis à angle Rue Sidi Khadir et rue Ibn Haitam HAY HASSANI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix, n° 18/2025, ayant pour objet :
Acquisition de matériel et accessoires médico-techniques pour le centre d'adictologie relevant de la Délégation de la santé et de la protection sociale à la préfecture d'arrondissement Hay Hassani (lot unique).
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établie par le

maître d'ouvrage est fixée comme suit : 240 180,00 DH (Deux cent quarante mille cent quatre-vingt dirhams TTC) ;
Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 4000,00 DH (Quatre mille dirhams)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
Les prospectus, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés de la délégation du ministère de la Santé et de la protection sociale à la préfecture d'arrondissement Hay Hassani (au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de consultation.
N° 7733/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH-SAFI
WILAYA DE LA REGION MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE SAFI
GROUPEMENT DE COMMUNES TERRITORIALES ABDA POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SIMPLIFIÉS N° 05/2025/GCTAPE
Le mercredi 12 novembre 2025 à 11 heures, il sera procédé au siège de groupement de communes territoriales ABDA pour la protection de l'environnement (annexe administratif zaouia), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres

simplifié sur offre de prix n°05/2025/GCTAPE pour :
L'élaboration de l'étude détaillée de faisabilité de la gestion déléguée du centre d'enfouissement et de valorisation des DMA du groupement ABDA ainsi que l'élaboration du dossier d'appel d'offres de ladite gestion déléguée.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept cent Cinquante mille dirhams (750.000,00 DH).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : Quinze mille dirhams (15.000,00 DH).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers, par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.
N° 7734/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION DE FORMATION DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL « AU RABAIS OU A MAJORATION » N° : 105/INV/2025 du

24/11/2025 à 10H
Le 24/11/2025 à 10H, il sera procédé, dans les Bureaux de la Direction Provinciale de l'AREF C-S d'El Jadida, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national « au rabais ou à majoration » N° : 105/INV/2025 du 24/11/2025 pour : TRA-VAUX D'EXTENSION L'ECOLE COMMUNAUTAIRE HAD OULAD AISSA. COMMUNE TERRITORIALE OULAD AISSA. PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2 062 550,40 Dhs TTC (Deux Million Soixante Deux Mille Cinq Cent Cinquante Dirhams Quarante Centimes Toutes Taxes Comprises).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 40 000,00 Dhs (Quarante Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.
N° 7735/PA

إعلان

باعت رئيس جماعة أسفي إلى علم كافة الموظفين الجامعين المتوفرين على اقامة ست (6) سنوات من الخدمة الفعلية في إطارهم الأساسي في اليوم المحدد لإجراء أول اختبارات المنصوص عليها في القرارات التنظيمية الجاري بها العمل، أنه تقرر إجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2025، وذلك وفق ما هو مبين في الجدول التالي:

الإطار الأساسي	الدرجة	عدد المناصب	تواريخ الاختبارات الكتابية
تقني من الدرجة الثالثة	تقني من الدرجة الثانية	4	18 أكتوبر 2025 ابتداء من الساعة التاسعة صباحا
تقني من الدرجة الثانية	تقني من الدرجة الأولى	7	18 أكتوبر 2025 ابتداء من الساعة الثالثة والنصف بعد الزوال
مساعد إداري من الدرجة الثالثة	مساعد إداري من الدرجة الأولى	1	19 دجنبر 2025 ابتداء من الساعة التاسعة صباحا
مساعد إداري من الدرجة الأولى	مساعد إداري من الدرجة الممتازة	1	19 دجنبر 2025 ابتداء من الساعة الثالثة والنصف بعد الزوال
محرر من الدرجة الثالثة	محرر من الدرجة الثانية	1	19 دجنبر 2025 ابتداء من الساعة الثالثة والنصف بعد الزوال
محرر من الدرجة الثانية	محرر من الدرجة الأولى	1	19 دجنبر 2025 ابتداء من الساعة الثالثة والنصف بعد الزوال
مصرف مساعد لوزارة الداخلية	مصرف لوزارة الداخلية	1	19 دجنبر 2025 ابتداء من الساعة الثالثة والنصف بعد الزوال
ممرض مساعد من الدرجة الأولى	ممرض مساعد من الدرجة الممتازة	1	19 دجنبر 2025 ابتداء من الساعة الثالثة والنصف بعد الزوال
مساعد تقني من الدرجة الثانية	مساعد تقني من الدرجة الأولى	19	20 دجنبر 2025 ابتداء من الساعة الثالثة والنصف بعد الزوال

على الموظفين الراغبين في اجتياز امتحانات الكفاءة المهنية وضع طلبات ترشيحهم بمكتب الضبط بقر الجماعة داخل أجل أقصاه 21 نونبر 2025، لا يقبل أي طلب للتشريح يرد خارج أجل المحدد.
ويجب التنكير بأن اجتياز الموظفين الملحقين غير المنضمين لامتحانات الكفاءة المهنية يتم بجماعتهم الترابية الأصلية. وسيجري الاختبارات الكتابية بمقر الخزانة الجهوية بأسفي باستثناء فئة المساعدين المتقاعدين من الدرجة الثانية سيتم الإعلان عن مقر إجراء الاختبارات الكتابية مباشرة بعد تحديد عدد المشاركين.
وسيعمل عن تواريخ ومكان الاختبارات التلوية بعد الإعلان عن نتائج الاختبارات الكتابية.

N° 7731/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION SOUSS MASSA
PREFECTURE D'AGADIR IDA OUTANANE
SECRETARIAT GENERAL
DBMSM

AVIS RECTIFICATIF CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°32/INDH/2025

Le Wali de la Région Souss Massa, Gouverneur de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane informe tous les concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert national N°32/INDH/2025 relatif aux Travaux d'alimentation en eau potable des douars AIT FARAJI et AIT SI LAHCEN relevant de la commune AOURIR et douar AGAFAY relevant de la commune AMSKROUD (1ère tranche) et travaux d'électrification de l'unité préscolaire du douar ANESRI relevant de la commune AZIAR – Préfecture d'Agadir Ida Outanane-Région Souss Massa- (INDH 2025), des modifications suivantes :

1- **AVIS D'APPEL D'OFFRES :**
La date d'ouverture des Plis est reportée au vendredi 14 novembre 2025 à 10 Heures au lieu du lundi 03 novembre 2025 à 10 Heures.

2- **CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES :**

➤ Le descriptif technique a connu les changements suivants :

Modification au niveau des prix n° :

N°	Désignation	U
15	Construction d'un réservoir semi enterré de capacité 30 m3 y-compris plan d'exécution établi et contrôlé par BET et Bureau de contrôle agréés	U
33	SUPPORT POUR MODULES (PANNÉAUX SOLAIRES) ET SOCLES EN BÉTON Y-COMPRIS NOTE DE CALCUL DE STABILITÉ VÉRIFIÉE PAR UN BUREAU D'ÉTUDES AGRÉÉ	U

N° 7729/PA

Royaume Du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL Au rabais ou majoration N° : 80/INV/2025 (Séance publique)

Le 25/11/2025 à 10H00, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech, avenue Jnaane Harti, guélliz Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert national « Au rabais ou majoration » ayant pour objet : Travaux de construction des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux lots séparés :

- Lot N°01 : Travaux de construction du Lycée qualifiant RAZI (C.T. HARBIL) à Marrakech.
- Lot N°02 : Travaux de construction lycée collégial ALYASSEMIN (Arrondissement Menara) à Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit :

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs		Estimations de la prestation en dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	240 000,00	Deux cent quarante mille dirhams	12 047 946,00	Douze millions quarante-sept mille neuf cent quarante-six dirhams.
02	210 000,00	Deux cent dix mille dirhams	10 509 928,00	Dix millions cinq cent neuf mille neuf cent vingt-huit dirhams et zéro huit cts.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2.22.431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 7730/PA

SOCIÉTÉ «IM-SA TRAVAUX» SARL DISSOLUTION

I) Aux termes du PVAGE en date du 16/10/2025, les associés de la Sté dite : SOCIÉTÉ «IM-SA TRAVAUX» SARL a décidé de :

- Prononcer la dissolution anticipée de la Sté à compter de ce jour.

Nommer en qualité de liquidateur Mr. ELMOUSSAOUI IBRAHIM, titulaire de la C.I.N. n° R313087. Fixer le siège de la liquidation RDC DOUAR IAAKIANE COMMUNE LOUTA AL HOCEIMA.

II) Le Dépôt Légal a été effectué au G.T.P.I d'Al-Hoceima, le 21/10/2025 Sous le N° 326.

POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 7736/PA

STE «ABDO LOCATION

» SARL AU

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE (AU)

AU CAPITAL DE

500 000,00 DIRHAMS

SIÈGE SOCIAL : HAY

BOUGHERMANE BENI

BOUAYACH

AL HOCEIMA.

- Au terme d'un Procès-verbal de l'AGE de la société «ABDO LOCATION SARL», du 13/10/2024, est décidé ce qui suit :

- Désignation de nouveau gérant :

La Nomination de Mr. EL ARRABI ABDELAH en tant que nouvel associé et nouvel gérant de la société «ABDO LOCATION SARL AU» pour une durée illimitée.

* La Modification des articles (15 dans l'ancien statut)

* La Mise à jour des statuts de la Société «ABDO LOCATION SARL» (suite aux différentes modifications)

- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de 1^{er} instance D'Al-Hoceima Le 22/10/2025 Sous N° 328 dont R.C N° 4695 / Al-Hoceima.

N° 7737/PA

«STE STYLISH BY BENOMAR SARL AU» DISSOLUTION

I) Aux termes du PVAGE en date du 22/10/2025, l'associé unique de la Sté dite : «STE STYLISH BY BENOMAR SARL AU» a décidé de :

- Prononcer la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour.

Nommer en qualité de liquidateur Mm. BENOMAR IKRAM Né le 1979, CIN : R163707. Fixer le siège de la liquidation HAY AIT MOUSSA OUAMAR IMZOUEN AL HOCEIMA.

II) Le Dépôt Légal a été effectué au G.T.P.I d'Al-Hoceima, le 27/05/2025 Sous le N°154.

POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 7738/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse,
de la Culture et de la
Communication
Département
de la Jeunesse
DIRECTION
PROVINCIALE IFRANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N° 5/2025

Le 13/11/2025 à 10H 00mn, Il sera procédé, dans le bureau du Directeur Provincial du Ministère de la Jeunesse, de la culture et de la communication département de la jeunesse à Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N°5/2025, pour : Achat de matériel de cuisine et de cantine pour les camps de vacances relevant de la direction provinciale du département de la jeunesse IFRANE

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit cent cinquante-deux mille six cent Dirhams (852 600,00 DHS) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix-sept Mille Dirhams (17 000,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les catalogues DE TOUTES LES ARTICLES du bordereau des prix sont mis dans un pli distinct déposé au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception ou remis, séance tenante du 13/11/2025 à 10H, au président de la commission d'appel d'offres. Ce pli doit être fermé et porter de façon apparente la mention « catalogues ».

- Les catalogues déposés ou reçus peuvent être retirés au plus tard le jour et avant l'heure fixée pour la séance d'ouverture des plis.

- Le retrait des catalogues fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 7739/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU

La Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Tan-Tan
Avis d'Appel d'Offre Ouvert Simplifié
N° 14/2025

Le 17/11/2025 à 11h, il sera procédé dans la salle des réunions à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Tan-Tan à l'ouverture des plis relatifs à

l'appel d'offre Ouvert Simplifié sur offre des prix n° 14/2025 pour :

Objet : Travaux de construction de (02) Deux citernes (Métfias) pour le captage des Eaux Pluviales pour l'Alimentation en Eau Potable dans la Province de TANTAN

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de : 419 484,00 DHS (Quatre Cent Dix Neuf Mille Quatre Cent Quatre Vingt Quatre Dirhams, 00 Cts) TTC. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4 000,00 DHS (Quatre Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation.

N° 7740/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR WILAYA DE DRAA TAFILALET PROVINCE DE MIDELT SECRETARIAT GENERAL D.B.M/SM

Avis d'appel d'offres ouvert simplifié n° 29/BG/2025

Le 18/11/2025 à 09H00 IL sera procédé dans les bureaux du service des marchés au secrétariat général de la province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de Prix, pour : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU LOGEMENT ADMINISTRATIF DU CHEF CERCLE IMILCHIL, PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE NEUF CENT DIX HUIT DIRHAMS (288 918,00DIRHAMS). T.T.C. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de CINQ MILLE SEPT CENT DIRHAMS (5 700,00 DIRHAMS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIRHAMS (189 360,00 DIRHAMS). T.T.C

Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de TROIS MILLE SEPT CENT DIRHAMS (3 700,00 DIRHAMS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le 14/11/2025 à 10H00 IL sera procédé, au siège de la direction provinciale de sidi Bennour. À l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre Ouvert simplifié sur offre de prix N° 85/SB/2025 pour les : L'achat Des Produits D'hygiène Et Bain Pour Les Internes Des Etablissements Scolaires Relevant De La Direction Provinciale De Sidi Bennour AREF Casablanca-Settat.

Sous réserve des dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 juin 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics, et des dispositions de l'article 135 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics, le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 67.620,00 DHS TTC (Soixante Sept Mille Six Cent Vingt Dirhams, toute taxe comprise).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1 300,00 DHS (Mille Trois Cent dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de cent Quatre vingt mille Dirhams TTC (180000,00DHS TTC)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de TROIS Mille Dirhams (3000,00DHS)

• Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics, ainsi qu'à l'article 6 de l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des Finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021).

• Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des Marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 7744/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PREFECTURE OUJDA - ANGAD

COMMUNE SIDI MOUSSA LEMHAYA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL sur offre de prix

N° 02/2025

Le 27/11/2025 à 11 h, il sera procédé dans le bureau du Président de la commune de sidi moussa lamhaya à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 02/2025 Relatif au TRAVAUX D'EQUIPEMENT D'UN POINT D'EAU EN POMPAGE SOLAIRE COMMUNE SIDI MOUSSA – PTFECTURE OUJDA -ANGAD.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 463 680,00 DHS (Quatre Cent Soixante Trois Mille Six Cent Quatre Vingt Dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 9000,00 DHS (Neuf Mille Dirhams).

Le contenu et la présentation des dossiers doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2.22.431 du 08 mars 20

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT
GENERAL
D.A.A./S.B.M
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL

N°66/2025/INDH.
Le 24 Novembre 2025 à 10h00 Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Gouverneur de la Province d'El Jadida dans la salle des réunions au siège de la Province El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N°66/2025/INDH du 24 Novembre 2025 Pour: TRAVAUX DE DE CONSTRUCTION DE DAR TALIBA A LA COMMUNE TERRITORIALE CHAIBATE - PROVINCE D'EL JADIDA -

Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 4 909 315,02 Dhs (Quatre million neuf cent mille trois cent quinze dirhams et 02 cts TTC).

La caution provisoire est fixée à la somme de : Quarante-vingt-dix mille dirhams (98.000,00 dh).
Le prix d'acquisition des plans est 30 dh (Trente dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 7746/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAH
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES
TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT (SIMPLIFIÉ)
SUR OFFRE DE PRIX
N° :16/BG/2025

Le 12/11/2025 à 11 heures, Il sera procédé, à la division des Affaires financières de la Province de Chtouka Ait Baha, au bureau N°21, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert Simplifié sur offres de prix n° 16/BG/2025 du 12/11/2025 A 11 H pour : ENTRETIEN ET REPARATION DES LOGEMENTS ADMINISTRATIF : TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION AU NIVEAU DE LA RESIDENCE OFFICIELLE, DE LA MAISON D'HOTE, ET DU LOGEMENT DU

SECRETAIRE GENERAL -
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAH
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 440376,00 dhs TTC (quatre cent quarante mille trois cent septante six dirhams 00centimes toutes taxes comprises).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 8000,00DHS (Huit mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que de dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 7747/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAH
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES
TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT (SIMPLIFIÉ)
SUR OFFRE DE PRIX N° :18/BG/2025

Le 12/11/2025 à 09 heures, Il sera procédé, à la division des Affaires financières de la Province de Chtouka Ait Baha, au bureau N°21, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert Simplifié sur offres de prix n° 18 /BG/2025 du 12/11/2025 A 09 H pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES POSTES DE COMMANDEMENT (PACHALIK SIDI BIBI, 1ERE ANNEXE ADMINISTRATIVE DE BIOUGRA, 2EME ANNEXE ADMINISTRATIVE DE BIOUGRA) RELEVANT DE LA PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAH.
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 893541,60 dhs TTC (huit cent quatre vingt treize mille cinq cent quarante-un dirhams 60centimes toutes taxes comprises).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 17000,00DHS (dix sept mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que de dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431

du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 7748/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAH
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES
TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ
N° 23/INDH/2025

Le 13/11/2025 A 10H ; Il sera procédé, à la division des Affaires financières de la Province de Chtouka Ait Baha, au bureau n°21, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert Simplifié sur offres de prix n°23/ INDH/2025du 13/11/2025 A 10h, pour :

TRAVAUX DE CREATION DES UNITES PRESCOLAIRES DE TYPE 1 (3 UNITES) PROGRAMME 2025 AUX DOUARS LAARAB, TILHMAID, TOUAASKRE A LA CT OUED ESSAFA- PROVINCE CHTOUKA AIT BAH
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : six Cent soixante quatre Mille trois Cent quatre vingt seize Dirhams,56cts toutes taxes comprises (664 396,56 DHS TTC)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 13000,00dhs (treize Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que de dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 7749/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAH
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES
TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIÉ
N° 24/INDH/2025

Le 13/11/2025 A 12H ; Il sera procédé, à la division des Affaires financières de la Province de Chtouka Ait Baha, au bureau n°21, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert Simplifié sur offres de prix n°24/ INDH/2025du 13/11/2025 A 12h, pour :

TRAVAUX DE CREATION DES UNITES PRESCOLAIRES DE TYPE 1 (3 UNITES) PROGRAMME 2025 AUX DOUARS AIT RAMI, IBNOUN, TIGRAR A LA CT AIT MILK- PROVINCE CHTOUKA AIT BAH
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : six Cent soixante quatre Mille trois Cent quatre vingt seize Dirhams,56 cts toutes taxes comprises (664 396,56)DHS TTC)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 13000,00dhs (treize Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que de dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 7750/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse,
de la Culture et de la
Communication
Département
de la Culture
Direction Régionale
de la Culture
Tanger-Tétouan-
Al Hoceima
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL, SUR
OFFRES DE PRIX
N°15/2025/DRCTTH DU
25/11/2025 A 10 heures

Séance Publique
Le Mardi 25 novembre 2025 à 10h. Il sera procédé, au siège de la Direction régionale de la Culture (52 rue d'Angleterre, Tanger), à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert international, sur offres de prix n° : 15/2025/DRCTTH, ayant

pour objet :
ACHAT DE MOBILIER ET DE MATERIEL DE BUREAU AU PROFIT DU CENTRE CULTUREL ISAGUEN RELEVANT DE LA DIRECTION REGIONALE DE LA CULTURE, REGION TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA, LOT UNIQUE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

• L'estimation des coûts des prestations est fixée à : Deux millions trois cent vingt quatre mille quarante dirhams TTC : 2 324 040,00 DH TTC.

• Le cautionnement provisoire est de : quarante cinq mille dirhams : 45 000,00 DH.

• Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34, 37 et 135 du décret relatif des marchés publics n°2-22-431.

• Les plis des concurrents sont envoyés exclusivement par voie électronique dans le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) conformément aux articles 9 et 12 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°1692-23 du 04 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

• Les documents techniques prévus par l'article 13 du règlement de consultation doivent obligatoirement déposer, contre récépissé, au plus tard le 24/11/2025 à 16h30mn, auprès du service des affaires administratives et financières de la direction régionale de culture (52 rue d'Angleterre, Tanger), ou peuvent également être remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 7751/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse,
de la Culture et de la
Communication
Département
de la Culture
Direction Régionale
de la Culture
Tanger-Tétouan-
Al Hoceima
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL, SUR
OFFRES DE PRIX

N°16/2025/DRCTTH DU 25/11/2025 A 12 heures
Séance Publique
Le Mardi 25 novembre 2025 à 12h. Il sera procédé, au siège de la Direction régionale de la Culture (52 rue d'Angleterre, Tanger), à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert international, sur offres de prix n° : 16/2025/DRCTTH, ayant pour objet :

ACHAT DE MOBILIER ET DE MATERIEL DE BUREAU AU PROFIT DU CENTRE CULTUREL ABDELGHAYA SOUAHEL RELEVANT DE LA DIRECTION REGIONALE DE LA CULTURE, REGION TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA, LOT UNIQUE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

N° 7752/PA

N° 7753/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
des Paléontologie et des Sports
ARAF de Casablanca - Settat
Direction Provinciale El Fida Mers Sultan
Service des Affaires Administratives et Financières, des Constructions,
des Équipements et du Patrimoine

AVIS DE RECTIFICATION DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° 03/E/25

Il est porté à la connaissance du public que suite à la rectification dans la consultation publiée au compte du Maître d'ouvrage au portail des marchés publics, il a été décidé de reporter jusqu'au 12 novembre 2025 à partir de 10 heures, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert international N° 03/E/25 ayant pour objet : l'Externalisation de la Gestion du service de restauration au profit des internats du Lycée qualifiant El Khourizmy et du Lycée Collégial Al Andalou dépendant de la Direction Provinciale El Fida Mers Sultan, en 2 (deux) lots : Lot 1 : le Lycée qualifiant El Khourizmy - Lot 2 : le Lycée Collégial Al Andalou, le jugement se fera par lot.

Les autres éléments de l'avis paru en page 21 du journal Libération du 11 octobre 2025 (Numéro 10631) relatifs à l'appel d'offres précité restent inchangés.

N° 7753/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
DU PRÉSCOLAIRE
ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE
DE L'ÉDUCATION ET DE
LA FORMATION
REGION RABAT SALE
KENITRA
DIRECTION
PROVINCIALE
DE SIDI SLIMANE
Avis d'appel d'offres
ouvert national n°
39/DPSS/2025

Le lundi 24 novembre 2025 à dix heures 00 minutes (10h00min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° 39/DPSS/2025 pour TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VINGT (20) SALLES DE CLASSE ET LEUR SANITAIRE DESTINÉES À L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE AU SEIN DE TREIZE (13) ECOLES PRIMAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : six million huit cent quarante-trois mille vingt dirhams, 40 Cts TTC (6 843 020,40 dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 05 du règlement de consultation.

N° 7754/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert National
N° 52/2025

Le 26 Novembre 2025 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de TAROU-DANNT Rue Settati - M'Haita Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres National sur offres des prix N° 52/2025 du 26 Novembre 2025 à 10h pour :

Mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour le contrôle et suivi des travaux de déviation définitive de RR110 du PK 50+000 au PK 57+000 au niveau du barrage Mokhtar Soussi sur une longueur de 7 Km

(Tronçon 1).
Province de Taroudant.
Le dossier d'appel d'offres ouvert International doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 859.200,00 Dhs (Huit Cent Cinquante Neuf Mille Deux Cent Dirhams, 00 Cts.)

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15.000,00 Dhs (Quinze Mille Dirhams, 00 Cts)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de consultation.

N° 7755/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert National
N°53/2025

Le 26 Novembre 2025 à 11 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de TAROU-DANNT Rue Settati - M'Haita Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres National sur offres des prix N° 53/2025 du 26 Novembre 2025 à 11h pour :

Contrôle extérieur topographique des travaux de déviation définitive de RR110 du PK 50+000 au PK 57+000 au niveau du barrage Mokhtar Soussi sur une longueur de 7 Km (Tronçon 1).

Province de Taroudant.
Le dossier d'appel d'offres ouvert International doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 641.520,00 dhs (Six Cent Quarante et Un Mille Cinq Cent Vingt Dirhams, 00 cts).

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10.000,00 Dhs (Dix Mille Dirhams, 00 Cts)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de consultation.

N° 7756/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert National
N° 56/2025

Le 25 Novembre 2025 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de TAROU-DANNT Rue Settati - M'Haita Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres National sur offres des prix N° 56/2025 du 25 Novembre 2025 à 10h pour :

Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de déviation définitive de RR110 du PK 50+000 au PK 57+000 au niveau du barrage Mokhtar Soussi sur une longueur de 7 Km (Tronçon n°1).

Province de Taroudant.
Le dossier d'appel d'offres ouvert National doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 577.284,00 Dhs (Cinq Cent Soixante Dix Sept Mille Deux Cent Quatre Vingt Quatre Dirhams, 00 Cts).

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8.000,00 Dhs (Huit Mille Dirhams, 00 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 des règlements de consultation.

N° 7757/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert National
N° 57/2025

Le 25 Novembre 2025 à 11 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de TAROU-DANNT Rue Settati - M'Haita Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres National sur offres des prix N° 57/2025 du 25 Novembre 2025 à 11h pour :

Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de déviation définitive de RR110 du PK 57+000 au PK 63+330 au niveau du barrage Mokhtar Soussi sur une longueur de 6,33 Km (Tronçon n°2).

Province de Taroudant.
Le dossier d'appel d'offres ouvert National doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à

la somme de 641.928,00 Dhs (Six Cent Quarante et Un Mille Neuf Cent Vingt Huit Dirhams, 00 cts).

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 9.000,00 Dhs (Neuf Mille Dirhams, 00 Cts.)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 des règlements de consultation.

N° 7758/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT ET DE
LA LOGISTIQUE
D'AL HAOUZ

Avis d'appel d'offres
ouvert national n°
30/2025/HZ

Le 27/11/2025 à 10 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix pour :

Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales dans le monde rural

Travaux de construction du corps de chaussée, traitement de l'environnement et réparation des dégâts de crue de la RP2036 entre PK 22+000 et PK 30+000 sur 5,16 km.

-Province d'Al Haouz-
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire dématérialisé est fixé à la somme de : Cent soixante mille Dirhams (160 000,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Dix millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent deux dirhams 40 centimes TTC (10 794 302,40 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement via le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 7759/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT ET DE
LA LOGISTIQUE
D'AL HAOUZ
Avis d'appel d'offres
ouvert international n°
31/2025/HZ

Le 27/11/2025 à 10 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international, sur offres des prix pour :

Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales en Milieu Rural
Objet : Travaux de construction du corps de chaussée, traitement de l'environnement et réparation des dégâts de crue de la RP 2036 du PK 30+000 au PK 39+000 -Province d'Al Haouz-

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire dématérialisé est fixé à la somme de : Deux Cent Mille Dirhams (200 000,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Douze Million Neuf Cent Dix Mille Sept Cent Quatre Vingt Sept dirhams Vingt centimes TTC (12 918 787,20 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement via le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 7760/PA

Université Hassan II -
Casablanca
Ecole Nationale Supérieure
D'Arts Et Métiers
Casablanca

Avis d'appel d'offres
ouvert national
N°05F/ENSAM/2025
Relatif aux Travaux
d'Aménagement au profit
de l'Ecole Nationale Supérieure
d'Arts et Métiers de Casablanca en Lot Unique
(Séance publique)

Le 25/11/2025 à 11h30min du matin, il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP. 9167, Mers Sultan, Casablanca), à l'ouverture des plis de l'AO N° 05F/ENSAM/2025, relatif aux Travaux d'Aménagement au profit de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Casablanca en Lot Unique.

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.
- L'Estimation du Maître

d'ouvrage est : 281 406,00 Dhs TTC- Deux Cent Quatre Vingt et Onze Mille Quatre Cent Six Dirhams et Zéro Centimes Toutes Taxes Comprises.

- Le cautionnement provisoire est fixé à : 5 000,00 Dhs - Cinq Mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des offres électroniques des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'Économie et des finances n° 1982-21du 9 jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relative au présent appel d'offres.

N° 7761/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A/S.B.M
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL

N°68/2025/FDRZM.
Le 25 Novembre 2025 à 10h00 il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Gouverneur de de la Province d'El Jadida dans la salle des réunions au siège de la Province El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N°68/2025/FDRZM du 25 Novembre 2025 Pour: TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LYCÉE QUALIFIANT OULED HAMDANE A LA COMMUNE OULED HAMDANE PROVINCE D'EL JADIDA

-IERE TRANCHE -
Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 6.377.422,98 Dhs (Six million trois cent soixante-dix-sept mille quatre cent vingt-deux dirhams et 98 cts TTC).

La caution provisoires est fixé à la somme de : Cent vingt mille dirhams (120.000,00 dh).

Le prix d'acquisition des plans est 30 dh (Trente dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 7762/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPE-
MENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVIN-
CIALE DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT ET DE
LA LOGISTIQUE
D'EL KELAA DES
SRAGHNA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° 28/2025

Le 27/11/2025 à 11h00, il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique d'El Kelaa des Sraghna sis à la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°28/2025 du 27/11/2025 pour : Travaux de renouvellement de la couche de surface de la RNC reliant la RP2115 et la RP2131 sur des section discontinues-Province d'El Kelaa des Sraghna. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre millions soixante-trois mille six cent cinquante-six dirhams (4 063

656,00 DHS TTC). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Soixante-dix mille dirhams (70 000,00 DHS). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 7763/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPE-
MENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVIN-
CIALE DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT ET DE
LA LOGISTIQUE
D'EL KELAA DES
SRAGHNA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° 29/2025

Le 26/11/2025 à 11h, il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique d'El Kelaa des Sraghna sis à la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la

Logistique d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°29/2025 du 26/11/2025 pour : Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de renouvellement de la couche de surface de la RNC reliant la RP2115 et la RP2131 sur des section discontinues-Province d'El Kelaa des Sraghna. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Soixante-sept mille sept cent seize dirhams (67 716,00 DHS TTC). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : mille dirhams (1 000,00 DHS). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 7764/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement
et de l'Eau
Direction Provinciale de
Khemisset
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL
N°: 23/2025/KH

Le 25/11/2025 à 10h00 il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique de Khemisset Sis à : Rue Kadi Ayad, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix n°23/2025/KH du 25/11/2025 pour : TRAVAUX DE MISE A NIVEAU ET DE PROTECTION DE LA RN 25 DU PK 44+000 AU PK 50+000, DANS LA PROVINCE DE KHEMISSET. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : QUARANTE SEPT MILLION CENT TREIZE MILLE NEUF CENT QUINZE DIRHAMS CINQUANTE QUATRE

CENTIMES (47 113 915,54 DHS). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : CINQ cent mille Dirhams (500 000,00 DHS). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 4 du règlement de consultation.

N° 7765/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement
et de l'Eau
Direction Provinciale de
Khemisset
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL
N°: 26/2025/KH

Le 25/11/2025 à 11h00 il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique de Khemisset Sis à : Rue Kadi Ayad, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n°26/2025/KH du

25/11/2025 pour : REALISATION DES ESSAIS DE CONTROLE ET SUIVI DE LA QUALITE DES TRAVAUX DE MISE A NIVEAU ET PROTECTION DE LA RN 25 DU PK 44+000 AU PK 50+000, (PROVINCE DE KHEMISSET) Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Six cent sept mille trois cent vingt Dirhams (607 320,00 DHS). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : sept mille Dirhams (7 000,00 DHS). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation.

N° 7766/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU

DIRECTION GENERALE DES ROUTES

CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE LARACHE

Travaux de construction des routes rurales relevant des différentes communes territoriales de la Province de Larache :
Lot 1 sur 20,60 km (Province de Larache)

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL
N° LAR/01/2025/CFR

OUVERTURE DES PLS LE 28/11/2025 à 10h30 min

Le 28/11/2025 à 10h30 min, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Larache Place Oued El Makhazine à Larache à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix pour la réalisation des travaux suivants :

Travaux de construction des routes rurales relevant des différentes communes territoriales de la Province de Larache :
Lot 1 sur 20,60 km (Province de Larache)

La Caisse pour le Financement Routier, est le Maître d'ouvrage, représentée par son Directeur. Le Ministère de l'Équipement et de l'Eau, est le Maître d'ouvrage délégué, représenté par la Direction Générale des Routes, la DRET de TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA et la DPETL de Larache. La gestion du marché et le suivi des travaux sont confiés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Larache.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Larache, Place Oued El Makhazine à Larache, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Larache est fixée à la somme de 21.569.023,20 DHS (Vingt Et Un Million Cinq Cent Soixante Neuf Mille Vingt Trois Dirhams, 20 cts TTC)

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de 400 000,00 Dirhams (Quatre Cent Mille Dirhams) ; il doit être dématérialisé et établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 5 et 11 du règlement de consultation.

Le dossier technique à fournir par les concurrents :

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie du certificat de qualification et de classification justifiant du secteur, de la classe Minimale et des qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B : TRAVAUX ROUTIERS ET VOIRIE URBAINE	1	-B1 : travaux de terrassements routiers courants ; -B3 : ouvrages d'assainissement routiers et traitement de l'environnement ; -B5 : assises non traitées et enduits superficiels.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le RC

En application de l'Arrêté du Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Économie et des Finances Chargé du Budget n°23.1692 du 23/06/2023, le dépôt électronique des offres est obligatoire au Portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

N° 7767/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU

DIRECTION GENERALE DES ROUTES

CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE LARACHE

Travaux de construction des routes rurales relevant des différentes communes territoriales de la Province de Larache :
Lot 2 sur 15,20 km (Province de Larache)

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL
N° LAR/02/2025/CFR

OUVERTURE DES PLS LE 28/11/2025 à 11h00 min

Le 28/11/2025 à 11h00 min, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Larache Place Oued El Makhazine à Larache à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix pour la réalisation des travaux suivants :

Travaux de construction des routes rurales relevant des différentes communes territoriales de la Province de Larache :
Lot 2 sur 15,20 km (Province de Larache)

La Caisse pour le Financement Routier, est le Maître d'ouvrage, représentée par son Directeur. Le Ministère de l'Équipement et de l'Eau, est le Maître d'ouvrage délégué, représenté par la Direction Générale des Routes, la DRET de TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA et la DPETL de Larache. La gestion du marché et le suivi des travaux sont confiés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Larache.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Larache, Place Oued El Makhazine à Larache, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Larache est fixée à la somme de 12.104.505,60 DHS (Douze Million Cent Quatre Mille Cinq Cent Et Cinq Dirhams, 60 cts TTC)

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de 200 000,00 Dirhams (Deux Cent Mille Dirhams) ; il doit être dématérialisé et établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 5 et 11 du règlement de consultation.

Le dossier technique à fournir par les concurrents :

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie du certificat de qualification et de classification justifiant du secteur, de la classe Minimale et des qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B : TRAVAUX ROUTIERS ET VOIRIE URBAINE	2	-B1 : travaux de terrassements routiers courants ; -B3 : ouvrages d'assainissement routiers et traitement de l'environnement ; -B5 : assises non traitées et enduits superficiels.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le RC

En application de l'Arrêté du Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Économie et des Finances Chargé du Budget n°23.1692 du 23/06/2023, le dépôt électronique des offres est obligatoire au Portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

N° 7768/PA

Botola Pro D1

Le FUS Rabat, qui recevait à Kénitra, s'est imposé face à l'Olympic Safi sur le score de 2 buts à 1, jeudi soir en match de mise à jour de la 5ème journée de la Botola Pro D1 " Inwi" de football.

Les buts de l'équipe de la capitale ont été signés Soufiane Etazi (38e) et Salaheddine Benyachou (51e), tandis que Moussa Koné a réduit l'écart (56e).

Cette victoire permet au FUS Rabat de se hisser à la 7e place au classement avec 7 unités, exæquo avec Olympique Dcheira, tandis que son adversaire du jour est 9e (5 pts).

Par ailleurs, ci-dessous le programme des matches de la

7ème journée de la Botola prévu ce week-end :

Samedi

20h00 : USYM-RCAZ

Dimanche

16h00 : MAS-OCs

18h00 : DHJ-ASFAR

20h00 : FUS-HUSA

20h00 : WAC-IRT

A noter que les matches OD-CODM et KACM-UTS devaient être disputés vendredi, sachant que la rencontre RSB-Raja a été reportée.

LDC africaine

La RSB affrontera, ce samedi à 18 heures au stade municipal à Berkane, l'équipe libyenne d'Al Ahly Tripoli, et pour le compte du match retour du deuxième tour préliminaire de la Ligue africaine des clubs champions.

Le match aller s'est soldé sur un score de parité, un partout.

Pour rappel, l'ASFAR avait déjà assuré sa qualification à la phase de groupes de la Ligue des champions. Quant à la Coupe de la Confédération, la phase de poules verra la présence de deux clubs marocains, à savoir le Wydad et l'Olympique de Safi.

Voile : Série de manifestations sportives "de M'Diq à Dakhla" en commémoration du 50^{ème} anniversaire de la Marche Verte



La Fédération Royale marocaine de voile (FRMV) organise, en novembre prochain dans plusieurs villes du Royaume, une série de manifestations

sportives, en commémoration du cinquantième anniversaire de la Marche Verte, sous le thème: "La Voile célèbre les 50 ans de la Marche Verte: de M'Diq à Dakhla".

Initiées en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, ces manifestations sportives consistent en des régates, rallies et animations maritimes organisés par les clubs affiliés à la Fédération "pour commémorer cet événement historique dans un esprit de fête, de mémoire et de performance", indique la FRMV dans un communiqué.

Dans ce cadre, à M'Diq, le Royal Yacht Club organise les 5 et 6 novembre, la 35ème Coupe d'Al Massira, un rendez-vous qui rassemble les jeunes navigateurs dans les classes Optimist, ILCA 4 et ILCA 6, a fait savoir la Fédération.

A Mohammeda, ajoute la même source, l'Association sportive du Yacht Club du Maroc tiendra, le 6 novembre, sa Régate Statutaire de Voile, réunissant les catégories ILCA et Optimist.

La ville d'Agadir prendra le relais, les 6 et 7 novembre, avec une série de régates organisées par le Yacht Club d'Agadir, mettant à l'honneur les jeunes navigateurs en Optimist et les équipages des Catamarans.

La célébration se poursuivra ensuite à Tarfaya, les 5 et 6 novembre, en réunissant des compétiteurs en Optimist débutants et confirmés,

"pour apprentissage et compétition", selon le communiqué.

La Province de Tarfaya abritera également la 3ème édition du Rallye de l'Amitié maritime Lanzarote-Tarfaya, du 14 au 16 novembre, à l'initiative de l'Association Tarfaya des sports nautiques.

Enfin, la ville de Dakhla abrite, les 7 et 8 novembre, sous l'égide de l'Association Lagon Dakhla pour le Développement du Sport et de l'Animation culturelle, le DownWind de la Mémoire, consacré aux disciplines Drifter et Wing-foil.

"A travers cette initiative, la Fédération Royale marocaine de voile exprime son attachement à la mer en tant qu'espace de mémoire et de cohésion nationale, et réaffirme sa mission de promouvoir la voile comme sport éducatif, inclusif et porteur de valeurs universelles", souligne la Fédération.

Et de conclure que "cette traversée symbolique, de M'Diq à Dakhla, illustre la diversité et la vitalité du mouvement nautique marocain, mais aussi la capacité du sport à rassembler toutes les générations autour d'un idéal commun: celui d'un Maroc uni, fort et tourné vers l'avenir".

L'OM rassure sur l'état de santé de Nadir

L'Olympique de Marseille (OM) a donné, jeudi, des nouvelles rassurantes sur l'état de santé de son milieu de terrain marocain Bilal Nadir, après un malaise survenu jeudi lors du match contre Angers.

"Son état de santé est bon, et il demeure actuellement en observation pour la poursuite de ce bilan", a indiqué le club de Ligue 1 dans un communiqué médical.

Affirmant que le joueur n'a pas perdu connaissance au moment de l'incident, l'OM explique que "dès sa prise en charge par le staff médical du club et les secours présents sur place, l'ensemble de ses constantes vitales se sont révélées normales".

Le club phocéen a assuré que par mesure de précaution, Bilal Nadir a été transféré à l'hôpital afin d'y effectuer un bilan médical complet.

Remplaçant lors du duel entre l'OM et Angers (2-2) en 10e journée de Ligue 1, le joueur de 22 ans s'est écroulé au niveau de la ligne médiane alors qu'on disputait la 87e minute de jeu.



Hommage à Bruxelles aux champions du monde U20 Maamar et Tajaouart

Le Consulat général du Maroc à Bruxelles a organisé, jeudi, une cérémonie en hommage aux deux internationaux marocains U20, Ali Maamar et Anas Tajaouart, sacrés champions du monde au Chili.

La cérémonie s'est déroulée en présence du sélectionneur de l'équipe nationale U20, Mohamed Ouahbi, de jeunes du club d'Anderlecht où évoluent Maamar et Tajaouart ainsi que de nombreux membres de la communauté marocaine établie en Belgique.

Elle a été l'occasion de mettre en lumière les parcours exemplaire et exceptionnel des deux talents marocains, symboles de la réussite, de la persévérance et de la fierté de la jeunesse marocaine à l'étranger.

Dans une déclaration liminaire, le Consul général du Maroc à Bruxelles, Hassan Touri, s'est dit heureux de célébrer les deux champions du monde qui ont "porté haut les couleurs du Maroc" lors du Mondial U20 au Chili, soulignant que leur réussite sportive constitue "une source d'inspiration et de fierté" pour l'ensemble des Marocains qui ont vibré

à l'unisson en voyant le football national atteindre le sommet mondial.

Pour sa part, le coach Mohamed Ouahbi a tenu à adresser aux jeunes présents un message empreint d'encouragement et de motivation, les appelant à toujours croire en leurs rêves, à travailler dur et avoir confiance en soi.

"Le football est avant tout une école de passion, de travail et de persévérance. Que ce soit dans le sport, à l'école ou dans la vie, il faut constamment se donner les moyens, garder la foi et rester passionné", a-t-il souligné.

Les deux champions du monde, Ali Maamar et Anas Tajaouart, ont, à leur tour, exprimé leur fierté et leur gratitude pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé au Consulat général du Maroc à Bruxelles, se disant honorés d'avoir contribué à cette épopée historique du football marocain.

"Rien ne remplace le travail, les sacrifices et la persévérance. Chaque jour compte, que ce soit dans le football ou à l'école", ont-ils affirmé, précisant que leurs rêves d'enfants sont devenus réalité grâce à la foi, la discipline et à l'effort



constant.

Le Maroc a marqué l'histoire du football mondial en remportant, pour la première fois, la Coupe du monde U20 disputée au Chili. Portée par une génération talentueuse et disciplinée, l'équipe marocaine s'est distinguée par son jeu collectif, sa solidité défensive et son esprit combattif.

Au Japon, des culturistes mettent leurs muscles au service du soin

Muscles saillants et sourire bienveillant, Takuya Usui installe une résidence dans son fauteuil roulant, dans une maison de soins du centre du Japon, incarnant une nouvelle génération d'auxiliaires de vie masculins recrutés pour pallier la pénurie dans un pays en plein vieillissement.

Freinés par les stéréotypes de genre et des salaires peu attractifs, les jeunes hommes ont longtemps boudé le secteur du soin.

Mais l'entreprise Visionary, basée à Nagoya, a trouvé une formule originale pour les attirer: embaucher des passionnés de culturisme, séduits par des avantages comme des heures de musculation rémunérées et des subventions pour les boissons protéinées.

"Avant, ce métier ne m'attirait pas du tout", avoue Takuya Usui, ancien coach sportif. "Mais quand on m'a dit que je pouvais mettre mes muscles à profit, je me suis dit: pourquoi pas?"

Vêtu d'un débardeur noir qui met en valeur sa carrure, il soulève sans effort Madoka Yamaguchi, 65 ans, pour l'aider à manger, lui brosser les dents et lui mettre des gouttes dans les yeux.

"Il est tellement musclé que je n'ai jamais peur qu'il me fasse tomber", sourit cette patiente du centre de soins pour personnes handicapées géré par Visionary.

Le Japon a la deuxième population la plus âgée au monde après Monaco, et fait face à une pénurie aiguë de soignants: près de quatre postes sont à pourvoir pour chaque candidat.

Le ministère du Travail prévoit un manque de 570.000 auxiliaires de vie d'ici 2040, en raison de salaires trop bas pour un travail physiquement exigeant.

Les hommes restent minoritaires dans le secteur, où plus de 70% des postes sont occupés par des femmes de plus de 40 ans.

"Quand j'ai commencé, j'étais un ovni: jeune et homme", se souvient Yusuke Niwa, le patron de Visionary, aujourd'hui âgé de 40 ans.

Il a alors réalisé que le fait d'"être cool" était essentiel pour susciter l'intérêt des jeunes hommes. "Les culturistes sont extrêmement photogéniques et incarnent le travail acharné", souligne-t-il.



C'est en 2018, dix ans après la création de son entreprise, que Yusuke Niwa lance le concept des "soignants musclés" pour casser les clichés. Jusque-là, Visionary peinait à recruter. Mais cette campagne atypique a attiré de nombreux candidats, notamment des jeunes hommes.

L'entreprise prévoit un chiffre

d'affaires de 2,2 milliards de yens (presque 12,4 millions d'euros) pour l'exercice en cours, soit dix fois plus qu'avant 2018.

La majorité des recrues sont des amateurs de fitness, mais une élite de bodybuilders professionnels bénéficie d'avantages supplémentaires, comme deux heures de musculation rémuné-

rées par jour.

Parmi eux, Hokuto Tsumi vante un "environnement de travail idéal pour les passionnés de muscu". Pour cet ancien militaire de 27 ans, la rigueur des bodybuilders -entraînements quotidiens, régime strict- est "un atout" pour un métier exigeant.

Chaque année, environ 100.000 Japonais quittent leur emploi pour s'occuper d'un proche dépendant. D'ici 2030, 300.000 autres devront concilier travail et soins, ce qui pourrait coûter à l'économie japonaise près de 9.000 milliards de yens (50,7 milliards d'euros), selon les autorités.

C'est "une perte énorme" de potentiel humain, alerte Yusuke Niwa, appelant le secteur à se réinventer.

Depuis deux ans, Takuya Usui a noué une relation particulière avec Mme Yamaguchi, passionnée de peinture et de perles. "Madoka ne peut pas utiliser ses mains, mais elle peint avec la bouche. C'est bluffant", dit-il, admiratif.

Venu au départ pour la musculation, "j'ai découvert que le soin, c'est bien plus que ça."

Recette

Gâteaux aux fruits



Ingédients :

Fruits et noix
250 ml (1 tasse) de fruits confits mélangés
125 ml (½ tasse) de cerises rouges confites entières et dénoyautées
125 ml (½ tasse) de dattes séchées, dénoyautées et coupées en deux
125 ml (½ tasse) de raisins secs
125 ml (½ tasse) de canneberges séchées
125 ml (½ tasse) de demi-pacanes
125 ml (½ tasse) d'amandes entières blanchies ou non

Gâteaux

180 ml (¾ tasse) de farine tout usage non blanchie
1 ml (¼ c. à thé) de bicarbonate de soude
1 ml (¼ c. à thé) de sel
1 ml (¼ c. à thé) de cannelle moulue
1 ml (¼ c. à thé) de muscade moulue
125 ml (½ tasse) de beurre non salé, ramolli
125 ml (½ tasse) de cassonade
2 oeufs
250 ml (1 tasse) de cognac ou de Grand Marnier, environ
Préparation :
Fruits et noix
Dans un bol, mélanger tous les ingrédients. Réserver.

Gâteaux

Placer la grille au centre du four. Préchauffer le four à 180 °C (350 °F). Beurrer trois moules à pain d'environ 15 x 7,5 cm (6 x 3 po) et les tapisser d'une bande de papier parchemin en le laissant dépasser sur deux côtés.
Dans un bol, mélanger la farine, le bicarbonate, le sel et les épices. Réserver.
Dans un autre bol, crémier le beurre avec la cassonade au batteur électrique. Ajouter les oeufs, un à la fois, en battant jusqu'à ce que le mélange soit lisse. À basse vitesse, incorporer les ingrédients secs.
À l'aide d'une spatule, incorporer le mélange de fruits et de noix à la pâte. Répartir dans les moules et cuire au four de 40 à 45 minutes ou jusqu'à ce qu'un cure-dent inséré au centre des gâteaux en ressorte propre. Laisser tiédir. Démouler et laisser refroidir complètement sur une grille.
Badigeonner les gâteaux avec 30 ml (2 c. à soupe) de cognac ou de Grand Marnier. Répéter l'opération deux fois par semaine pendant un mois. Garder au frais dans un contenant ou un sac à fermeture hermétique jusqu'au moment de servir.
Trancher les gâteaux finement.

Jusqu'à un mois de pénurie d'eau par an redouté d'ici 2050 au Brésil

Une partie du Brésil pourrait faire face d'ici 2050 à des périodes prolongées de pénurie d'eau sous l'effet conjugué du changement climatique et des pertes persistantes dans les réseaux de distribution, alerte une étude publiée mardi par l'Institut Trata Brasil.

Selon le rapport, l'eau disponible dans les villes brésiliennes pourrait reculer en moyenne de 3,4 % sur l'année, soit l'équivalent d'environ 12 jours de rationnement. Dans les zones les plus arides du Nord-Est et du Centre-Ouest, les coupures pourraient dépasser 30 jours par an.

Intitulée « Demande future en eau à l'horizon 2050 : défis de l'efficacité et du changement climatique », l'analyse estime qu'avec une croissance annuelle du PIB de 2,7 % et le maintien du niveau actuel de pertes, la demande en eau traitée devrait augmenter de 59,3 % par rapport à celle de 2023.

La hausse des températures d'environ +1 °C pour les maximales et +0,47 °C pour les minimales, combinée à une diminution du nombre de jours de pluie et à des précipitations plus intenses, risque d'élargir le semi-aride brésilien et d'exposer de nouvelles zones à la désertification.

« Les tendances climatiques indiquent une restriction croissante des ressources hydriques dans nos réservoirs », prévient Luana Pretto, présidente de l'Institut Trata Brasil. L'accès à l'eau pour tous dépendra, selon elle, d'investissements immédiats pour réduire les fuites dans les réseaux et renforcer une gestion durable des ressources.

Dans les régions déjà frappées par la sécheresse, avertit-elle, « la pénurie pourrait se prolonger au-delà de 30 jours, avec des impacts sévères sur la santé et la qualité de vie ».

L'étude appelle les autorités à agir sans délai pour améliorer l'efficacité du système et préparer le pays aux effets du changement climatique dans les prochaines décennies.

